

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarantième séance – Mercredi 20 janvier 2016, à 17 h

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Maria Casares, Laurence Corpataux et Florence Kraft-Babel*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 janvier 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 janvier, mercredi 20 janvier et lundi 25 janvier 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, j'ai posé sur vos pupitres une petite brochure d'explication sur le plan d'utilisation du sol (PUS). Nous en avons largement discuté hier. Elle sera distribuée à toutes les régies de la place, aux architectes, aux bureaux... Je vous conseille d'y jeter un œil parce que cela clarifie un certain nombre de choses. Il y a aussi des statistiques très intéressantes. J'en profite pour remercier l'administration. Cette publication fait partie du bilan que je dois vous présenter dans le cadre du plan directeur communal. Dans un premier temps, je vous présente donc le fascicule pédagogique pour comprendre ce que sont les PUS.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Le rapport PR-1074 A, qui a été déclaré urgent, sera traité lundi 25 janvier 2016, M<sup>me</sup> Salerno ayant demandé à être présente. De même concernant les rapports PR-1132 A, PR-1127 A et PR-1124 A, qui seront examinés en présence de M. Barazzone.

## 3. Questions orales.

**Le président.** Le Conseil administratif a quelques réponses à donner s'agissant des questions orales posées hier. Je passe la parole à M<sup>me</sup> la maire Esther Alder.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Merci, Monsieur le président de séance. Je réponds à la question de M. Bertinat, qui souhaitait connaître la provenance des titulaires des logements temporaires. Sachez que 40% d'entre eux sont des ressortissants suisses. Les autres viennent d'Europe pour 23%, d'Amérique du Sud et du Nord pour 7%, du Proche-Orient pour 3%, d'Afrique pour 26% et d'Asie pour 3%. Les conditions d'admission pour bénéficier d'un de ces logements sont les suivantes:

être Suisse ou détenteur d'une autorisation de séjour C ou B valable et âgé de plus de 25 ans, excepté pour la villa Freundler, réservée aux gens âgés de 18 à 25 ans ou en formation initiale non universitaire. Il faut résider officiellement dans le canton de Genève depuis deux ans au minimum, déclarer ses impôts, être inscrit auprès des services immobiliers et déposer un dossier auprès des régies sociales, qu'il s'agisse de la Gérance immobilière municipale (GIM) ou de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière. Enfin, dernière condition, ces personnes doivent être sans domicile ou ne pas bénéficier d'un logement stable.

*(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)*

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'étais absente hier et je me permets donc de vous réitérer mes vœux pour une belle année 2016, que j'avais exprimés à tous et toutes par écrit. Je répondrai aux deux questions qui m'ont été posées par M. Lathion et M<sup>me</sup> Carron.

Monsieur Lathion, à la faveur d'une promenade, vous vous êtes ému de voir l'établissement public de l'île Rousseau fermé. Je vous informe qu'il s'agit d'une buvette saisonnière, ouverte du 15 mars au 15 novembre. Vous ne nous avez pas donné la date de votre promenade, mais j'imagine qu'elle a eu lieu après le 15 novembre. Il n'est donc pas étonnant que la buvette ait été fermée. Cela lève le voile sur le fait que vous n'avez pas pu vous y restaurer ni prendre un thé. S'agissant du contrôle que la GIM effectue sur l'ensemble des établissements publics, je rappelle – et vous l'aviez dit dans votre intervention – que nous n'avons plus de fermages. Nous avons des baux commerciaux, régis par le Code des obligations et le droit du bail. Si vous voulez plus d'informations sur les obligations que la Ville a en tant que propriétaire quant à ces locaux commerciaux – buvettes, restaurants, mais aussi boulangeries, épicerie parfois, des magasins de toutes sortes –, je vous donnerai volontiers les éléments de compréhension sur ce qui lie le propriétaire au locataire, dans un échange bilatéral ou en commission.

S'y ajoute une clause particulière, incluse par la Ville dans l'ensemble de ses baux commerciaux, à savoir un partenariat avec Unia au sujet des conditions de travail dans les établissements publics propriété de la Ville de Genève. Lorsque nous faisons face à des négligences et des omissions en matière de droit du travail, c'est un motif suffisant pour entamer la résiliation du bail qui nous lie au locataire. C'est un ajout exceptionnel propre à la Ville de Genève, partant du principe que nous nous devons de le faire en tant que collectivité publique, quand bien même nous entretenons un lien juridique et commercial qui n'a rien de spécial; nous sommes soumis au même régime qu'un privé. Nous avons donc rajouté cette clause de surveillance par le syndicat Unia.

L'autre question était de M<sup>me</sup> Carron. Madame Carron, vous siégez en commission des finances et j'aurai tout loisir d'y venir avec une explication plus complète que celle que je vous donnerai pendant les deux minutes qui me sont allouées dans le cadre de ces réponses. L'intégralité des documents concernant le contrat de gestion qui nous lie à Swissôtel pour l'Hôtel Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives vous seront remis lors de la présentation des comptes, afin de vous expliquer les démarches, mais je viendrai volontiers en commission des finances avant. Le contrat qui nous liait à Swissôtel a été résilié en juin 2015. Il se terminait au 31 décembre 2015, puisque nous avions six mois de délai de résiliation contractuel. Il a été prolongé de façon extraordinaire et unique pour six mois de plus; il échoit donc à la fin de juin 2016.

Durant ce laps de temps, nous ferons un appel d'offres public pour les deux établissements. La Ville a bénéficié d'un accompagnement, que je détaillerai en commission des finances, par deux cabinets de la place pour ce qui est des aspects juridiques. Nous avons mandaté l'Ecole hôtelière de Lausanne et l'Ecole des Roches afin d'étudier le positionnement et les critères de ces deux établissements, ainsi qu'une «due diligence» de l'hôtel, pour préparer l'appel d'offres au mieux, de façon que le cahier des charges fasse sens avec un nouveau projet hôtelier. Nous entendons ouvrir cet appel d'offres pendant ces six prochains mois, probablement vers avril ou mai, et arbitrer les propositions reçues. C'est une décision qui appartient au Conseil administratif. Deux avis avaient été produits sur la gestion de l'Hôtel Métropole, confirmés dans un courrier de sept pages rendu par la Cour des comptes sur la capacité du Conseil administratif de trancher sur ces objets-là, sachant qu'ils appartiennent au patrimoine financier. Cela dit, parce que nous sommes dans un système démocratique et parce que je suis très intéressée à avoir l'avis de tiers, je viendrai volontiers en commission des finances afin de vous exposer l'entier du travail accompli. A terme, lorsque les résultats seront rendus, il sera intéressant pour vous de rencontrer les mandataires en commission des finances. Après l'appel d'offres et le choix du nouvel exploitant, le contrat de gestion ne vous sera pas soumis pour aval, par contre je le présenterai en commission des finances. Sur ces placements financiers, un regard large est intéressant. Le Conseil administratif a déjà consacré plusieurs séances à valider les différentes options, entre contrat de gestion, vente de l'hôtel, droit de superficie, sous quelle forme... C'est pourquoi je me suis appuyée sur deux cabinets d'avocats. Nous avons exploré le champ des possibles.

Je vous présenterai volontiers ce dossier, la démarche, les premiers résultats et les options du Conseil administratif afin de répondre à d'éventuelles questions plus fines et de vous donner un suivi sur ce dossier qui, je l'espère, aboutira à la désignation d'un nouvel exploitant d'ici à juin 2016 pour l'Hôtel Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives, sachant que le groupe actuel qui gère l'Hôtel Métropole a été racheté par un autre groupe hôtelier, le groupe Accor. Si vous avez posé cette question, Madame, j'imagine que vous le savez.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je réponds à la question de M. Carasso sur le projet de la zone 30 km/h aux Délices. Le nouveau recours contre cet aménagement est toujours devant le Tribunal administratif de première instance (TAPI). Si les recourants, la Ville et l'Etat ont trouvé un accord, la saga continue... Les plans modifiés sont actuellement au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, qui a demandé un complément de préavis aux Transports publics genevois (TPG), qui doivent valider cet accord. Nous ne désespérons pas d'obtenir un jugement du TAPI qui le concrétisera pour le mois de février 2016. En complément aux informations sur la procédure, j'en viens aux travaux pour les entrées de la zone 30 km/h. Pour la rue des Délices, ils sont programmés pour juillet et août 2016, simultanément à la réfection des revêtements de cette rue, notamment du phonoabsorbant. Pour la rue des Charmilles, l'intervention est prévue pour l'automne 2016, en parallèle à la réfection des réseaux d'assainissement et des revêtements de cette rue. Enfin, pour la zone 30 km/h elle-même, à l'intérieur du quartier, les travaux s'étendront de l'automne 2016 au printemps 2017. Le calendrier est moins précis que pour les deux rues décrites précédemment. Toutefois, cet agenda reste suspendu à l'obtention d'un accord.

Je réponds à M<sup>me</sup> Magnin, qui m'a déjà interpellé à plusieurs reprises au sujet du chemin de la Tour-de-Champel. Il faut distinguer le premier tronçon, situé entre le chemin des Crêts-de-Champel et le chemin Venel, sur le domaine public, et le second, entre le chemin Venel et l'avenue de Beau-Séjour, qui est privé. Je vous en informe si vous ne le saviez pas. Les services ont été informés de la pose d'un réseau par les Services industriels de Genève (SIG) sur le premier tronçon planifiée en 2016. Une simple sécurisation a donc été réalisée durant l'été 2015 sur une portion de chaussée dégradée. Demeurent une centaine de mètres carrés dont le revêtement est usé, mais qui ne nécessitent pas d'intervention urgente. Celle-ci sera reprise après l'opération des SIG et elle est d'ores et déjà planifiée. Sur le tronçon privé, la chaussée est effectivement en mauvais état et elle présente des trous. Les propriétaires seront mis en demeure par courrier de sécuriser a minima la partie ouverte au public.

La tour elle-même appartient bien à la Ville de Genève et la Direction du patrimoine bâti en assure l'entretien. D'entente avec la protection du patrimoine de la Ville de Genève, les barrières provisoires seront enlevées et remplacées par une barrière légère et fixe, indiquant que les promeneurs ne sont pas censés s'approcher de la construction. Il n'est pas envisagé d'entamer des travaux de consolidation lourds de cet édifice. Je rappelle que nous devons faire des économies – M. Sormanni le sait – et la réfection de la tour a donc été reportée. Des contrôles réguliers sont menés annuellement. Enfin, en ce qui concerne l'éclairage, toujours pour M<sup>me</sup> Magnin, les trois dernières parcelles avant le croisement avec le chemin des Crêts-de-Champel sont privées; il revient a priori à leurs propriétaires de les éclairer. Le Service d'aménagement urbain et de la mobi-

lité confirme que l'éclairage pourrait être amélioré, quand bien même il faut tenir compte de l'importante végétation riveraine qui masque souvent les sources lumineuses. Dans un premier temps, il serait possible de remplacer les sources existantes en augmentant leur puissance. Dans un second temps, la nécessité éventuelle de modifier la configuration et l'implantation sera évaluée. J'espère que nous avons répondu à votre demande, Madame.

S'agissant des travaux complémentaires de la place du Molard, évoqués par M<sup>me</sup> Rigotti, sachez que 9 m<sup>2</sup> environ n'ont pas été terminés du côté du tram. La surface concernée n'a pas été oubliée lors des travaux de jointoyage de la place. Elle a tout d'abord été gardée pour la fin des travaux, considérant qu'elle dispose de joints, même s'ils ne sont pas identiques à ceux nouvellement réalisés. Le Service du génie civil (GCI) s'apprêtait à engager ces travaux, mais un accord a été trouvé avec tous les partenaires sur les conditions de réalisation des travaux de rehaussement des quais du tram situé à proximité. Au vu de l'importance de ceux-ci en regard de la circulation des transports publics, la priorité leur a été donnée, considérant que la reprise des joints pouvait sans problème attendre quelques mois supplémentaires. Celle-ci est programmée pour le printemps prochain et elle sera réalisée par les équipes du GCI lors de l'intervention de reprise des joints de la rue Neuve-du-Molard, qui sera aussi rénovée. J'espère que cette réponse vous satisfait, Madame.

J'en viens à la question de M. Sayegh concernant les nids-de-poule situés au milieu de la rampe de la route du Bout-du-Monde, sur la droite de la chaussée, qui mettent les cyclistes en danger. Il y a effectivement un nid-de-poule et nous interviendrons rapidement pour le boucher.

Enfin, j'évoque le problème de la dératisation le long de l'Arve, évoqué par M<sup>me</sup> Gavilanes. Sauf erreur, l'affaire de l'empoisonnement d'un chien par des produits de dératisation date de l'année passée. Je n'ai pas réussi à savoir si cela datait de 2014 ou de 2015. Toujours est-il qu'un chien est effectivement décédé, ou mort, je ne sais pas ce qu'il faut dire. Les produits sont installés en fonction des zones à traiter par le Service des espaces verts et le GCI, qui mandate une entreprise spécialisée pour les bords de l'Arve. Contrairement à ce que j'avais dit, l'Etat ne nous impose pas ces opérations; il s'agit d'une répartition et le Canton assure une coordination d'intervention. L'élément déclencheur est principalement les plaintes reçues des citoyens qui voient des rats sur les berges, dans les parcs et surtout dans les rues. C'est une préoccupation, car certains promeneurs se plaignaient de risquer d'être mordus. Il n'y a pas d'autre solution que d'installer ces pièges à rat. L'affaire de ce chien est un incident malheureux qui reste exceptionnel, d'autant plus que le dispositif actuel ne permet pas aux chiens de pouvoir accéder à ces pièges. Seuls les rats y sont «invités», si j'ose dire.

#### **4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Mettons fin au cumul horizontal des mandats» (PRD-86 A/B)<sup>1</sup>.**

##### *Troisième débat*

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Les propos tenus lors du deuxième débat et les positions des groupes ont condamné ce Conseil municipal à accepter ce projet de délibération mettant fin au cumul des mandats. Pour rappel, il s'agit de dire que le Conseil municipal ne peut pas participer à une commission extraparlamentaire de ce Conseil municipal; on ne peut pas être élu dans les deux organes en même temps. Certaines déclarations évoquaient un problème de doublon, d'absentéisme, voire de conflit d'intérêts lors du traitement des dossiers.

Encore une fois, j'insiste sur l'importance de ces conseils d'administration pour lesquels nous sommes amenés à présenter quelqu'un de notre parti, un conseiller municipal, pour l'instant, un sympathisant ou un membre actif. Ces conseils sont importants parce que la Ville a des participations dans les structures qu'ils dirigent, comme les SIG, la Banque cantonale genevoise (BCGe) – il faut des spécialistes, même si nous ne sommes pas tous spécialistes de la finance ici – ou Naxoo, la Fondation d'art dramatique (FAD), la Fondation du Grand Théâtre... Je vous passe la liste. Dans ces conseils, nous traitons de dossiers importants. La présence de membres qui peuvent donner une impulsion de la part du conseil ou du Conseil municipal n'est pas inutile selon les sujets. Ce n'est pas un conflit d'intérêts; c'est ce pour quoi la population nous a élus à ce poste: défendre ses intérêts. Tous, ici, nous sommes tributaires des bons résultats que nous lui offrons s'agissant de nos électeurs. S'ils ont envie de nous voir les représenter au sein de ces conseils, c'est aussi pour ne pas y lancer des inconnus, dont on n'a aucune idée de ce qu'ils y feront. C'est aussi un problème de communication par rapport à des gens qui ne sont pas vraiment actifs.

Il n'est pas primordial d'accepter ce projet de délibération. Cela n'empêche pas les groupes respectifs qui souhaitent éviter les doublons en leur sein et la double casquette en général d'appliquer cette règle. Par contre, j'ai un peu de peine à comprendre pourquoi vous voulez l'imposer à tout le monde. Vous voudriez obliger les autres à fonctionner comme vous fonctionnez. Chacun d'entre vous a des activités privées ou professionnelles et une façon de faire à la maison. Vous n'obligez pas chacun à vous imiter. Notre parti est concerné; c'est vrai que nous avons beaucoup de doubles mandats chez nous. Ce n'est pas interdit. Je ne saisis pas l'attitude de ce Conseil municipal, qui veut absolument imposer une

---

<sup>1</sup> Rapport, 2949.

règle que certains partis appliquent ou non. Une partie d'entre eux aimeraient que le double mandat soit supprimé, mais ils ne font pas beaucoup d'efforts pour le supprimer à l'interne pour l'instant. On a de grands exemples. M. Pagani a démissionné de son mandat de député à la fin de décembre 2015, toujours est-il qu'il avait un double mandat. Des membres éminents du Parti socialiste avaient également des doubles mandats, dont M. Tornare, pour ne citer que lui. Je ne referai pas la liste, pour l'avoir déjà détaillée lors du premier débat. Un certain nombre de noms figurent dans mon rapport de minorité.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'être raisonnables et de refuser ce projet de délibération. Libre à vous d'appliquer cette règle au sein de vos groupes et je vous félicite de cette discipline que vous voulez vous imposer à vous-mêmes. Cela dit, avant de l'imposer aux autres, regardez si elle est efficace chez vous et si vous l'appliquez réellement.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je rappelle tout d'abord que la règle proposée ici ne concerne pas les doubles mandats en général, en tout cas pas les mandats électifs attribués par le peuple. Elle ne concerne que le double mandat de conseiller municipal et de membre d'un conseil d'administration ou de fondation ou d'une commission extraparlamentaire. Il ne s'agit donc pas de limiter la capacité du peuple d'envoyer la même personne dans deux parlements différents, quoique nous, en tant que socialistes, nous considérons maintenant que cette pratique constante dans tous les partis pendant des décennies – à savoir attribuer plusieurs mandats électifs à une seule personne – est une limitation de la représentativité des partis politiques et du milieu politique. On ne parle ici que de savoir si le Conseil municipal peut désigner l'un ou l'une de ses membres pour le représenter, lui, dans des conseils d'administration ou de fondation.

Cette règle du non-cumul a été acceptée en commission par une très large majorité. Seul le Mouvement citoyens genevois s'y est opposé. Tous les représentants des partis à la commission du règlement l'ont acceptée, convenant que la désignation d'un conseiller municipal ou d'une conseillère municipale dans une instance extraparlamentaire causait un problème de légitimité. Au bout d'un moment, on ne sait plus si la personne en question représente le Conseil municipal dans l'instance extraparlamentaire ou l'instance extraparlamentaire dans le Conseil municipal. Lors du premier débat, j'avais pris l'exemple de la Fondation du Grand Théâtre: un certain nombre de représentants du Conseil municipal dans ce conseil de fondation le représentaient davantage au sein du Conseil municipal que l'inverse, ce qui n'aidait pas à clarifier les enjeux liés au Grand Théâtre. Ce n'est pas le seul exemple que l'on puisse donner de cette confusion des mandats.

Secondement, toute une série de règles de droit excluent déjà un certain nombre de cumuls des mandats. Celle-là est une règle purement interne que le

Conseil municipal est parfaitement libre de se donner ou pas. Je pars du principe que, si une très large majorité des commissaires, de droite et de gauche, a accepté cette règle, c'est qu'elle n'est pas attentatoire à la liberté de choix des élus membres du Conseil municipal, ni aux droits politiques. C'est simplement une règle de fonctionnement qui clarifie les rôles des uns et des autres, permettant aussi à un certain nombre de militantes et militants politiques d'exercer un mandat sans être forcément élus au Conseil municipal. La participation à une commission extraparlamentaire, un conseil d'administration ou de fondation offre un apprentissage de la vie politique. Il n'est pas indispensable d'avoir toujours les mêmes personnes partout.

Si le peuple décide d'envoyer la même personne au Conseil municipal et au Grand Conseil, cette décision populaire est respectable en tant que telle. Les partis politiques sont libres de mettre une limite ou de ne pas en mettre à ce double mandat électif. Que le Conseil municipal décide de se priver de la possibilité d'envoyer tel ou tel de ses membres dans des Conseils d'administration relève du Conseil municipal lui-même. Elle m'est apparue, en tant que commissaire et membre du groupe socialiste, ainsi qu'à une majorité de la commission du règlement, comme clarificatrice du rôle des uns et des autres. Nous devons envoyer dans les instances extraparlamentaires des représentants du Conseil municipal; nous ne devons pas désigner des représentants de celles-ci dans ce Conseil. Il vaut mieux que chacun ait un rôle bien clair. Nous sommes les élus de la population. A ce titre, ce mandat se suffit à lui-même. Le fait de nous désigner nous-mêmes dans ces instances prive d'autres personnes, membres de nos partis, de la possibilité d'exercer un mandat politique et d'apprendre à le faire. Cela justifie qu'il soit le seul à être exercé.

Mesdames et Messieurs, je vous invite donc, comme la majorité de la commission, à accepter en troisième débat le projet de délibération que vous avez accepté en deuxième débat. Pour ce qui est de la vérification de la légalité formelle, nous plaçons notre confiance dans le Conseil d'Etat, notre autorité de surveillance, comme nous le faisons toujours. Nous sommes persuadés que la délibération est légale, puisque d'autres dispositions excluant des doubles mandats existent déjà soit dans la loi soit dans les règlements.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). J'ai bien lu le rapport de minorité et j'ai pris note des exemples qu'il cite pour combattre ce projet de délibération. Je dirai simplement qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire; vous transmettez à M. Spuhler, Monsieur le président. Pour avoir pratiqué un double mandat par les hasards de la vie pendant un peu plus d'un an, je peux modestement témoigner qu'il est bien plus bénéfique pour la personne, mais également pour ses interlocuteurs, de clarifier le rôle des uns et des autres à un certain moment, surtout dans ce type de commissions.

L'argument qui consiste à dire qu'il faut envoyer les meilleurs revient à se surestimer et à se juger indispensable. J'ai déjà entendu hier un représentant du Mouvement citoyens genevois déclarer que telle commission ne faisait pas son travail correctement, alors que son parti y compte deux représentants. La démocratie en général gagne à ce qu'on répartisse ce genre de postes et qu'on intègre un maximum de citoyens dans la vie et la gestion de la cité.

Il est juste de dire qu'un conflit d'intérêts est possible. Cela est clair. Du reste, on voit de plus en plus d'entités essayer de limiter toutes sortes de doubles mandats, de façon à réduire le risque de ce conflit et à étendre le contrôle démocratique auprès de la citoyeneté.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, le groupe des Verts soutiendra ce projet de délibération.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez que je n'ai pas dit que les représentants du Mouvement citoyens genevois à la commission des travaux et des constructions ne faisaient pas leur travail. Il a mal entendu. Il l'aura compris, maintenant que vous le lui transmettez. J'ai simplement attiré l'attention de ce Conseil municipal sur le fait que nous ne finirons pas l'année si nous votons 100 millions de francs d'investissement à chaque séance, faute d'argent pour les financer.

J'adore les donneurs de leçons. Ceux qui soutiennent ce projet sont champions du monde! Vous voulez imposer votre volonté à tout le monde. Vous avez la liberté de faire comme bon vous semble. Vous désignez ceux que vous avez envie de désigner, des élus ou d'autres. En ce qui nous concerne, on s'en fiche complètement. C'est votre problème. Mais n'imposez pas votre vision des choses à d'autres! Nous sommes d'abord un parti beaucoup plus jeune que les vôtres ici, qui sont de vieux partis, parfois très vieux...

*M. Pascal Spuhler* (MCG). Trop vieux!

*M. Daniel Sormanni*. ... et c'est pour ça que vous ne répondez plus aux besoins de la population. Vous êtes complètement à côté de vos pieds. Nous avons 10 ans et nous n'avons pas suffisamment de profondeur sur le banc. C'est comme les équipes de football et surtout de hockey: en fin de saison, les joueurs fatiguent parce que ce sont toujours les mêmes sur la glace. Des fois, on n'a pas le choix. Petit à petit, ça évolue et ça change, mais cela prend un certain temps. Laissez la liberté aux gens de faire comme ils veulent et de désigner qui ils veulent dans ces commissions extraparlimentaires.

S'il faut vraiment réglementer, ce n'est pas là qu'il faut agir. Il n'y a pas tant de ces commissions extraparlimentaires qui soient d'une énorme importance et qui prennent du temps, telles que la Fondation du Grand Théâtre, la Fondetec et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Parmi d'autres, il y en a même une qui ne se réunit qu'une fois par an! Il ne faut surtout pas faire de double mandat; on risquerait d'être débordé avec une séance d'une heure par an... Cela n'a pas de sens. Demandez plutôt à vos représentants au Grand Conseil – puisque le Conseil municipal ne peut pas le décider – de travailler sur la problématique des doubles mandats verticaux! M. Pagni a démissionné, d'accord, mais il cumulait les mandats: exécutif de la Ville et Grand Conseil. Autre cas: M. Barazzone. Il est conseiller administratif et conseiller national. Il n'est pas là, toutefois il sait que je le dis. C'est à ce niveau qu'il faut intervenir, plutôt que sur de misérables commissions dont certaines se réunissent une heure par an. Cela n'a pas de sens. Vous êtes à côté de la réalité!

Je ne sais pas ce que vous voulez démontrer avec ça. Vous empêchez les groupes d'avoir une liberté de choix; c'est une atteinte à la liberté! Les libéraux et les libertaires se rejoignent finalement, vous le savez bien. Vous voulez tout réglementer! Avec ça, vous ne ferez rien avancer dans la république. Cela ne change rien. Je vous invite à renoncer à cette modification du règlement du Conseil municipal (RCM), règle qui ne serait valable qu'en Ville, puisque cela n'existe pas dans les autres communes ni au niveau du Grand Conseil. Je ne sais pas quelle mouche vous a piqués de lancer cette idée. En l'occurrence, je le redis: les libéraux et les libertaires se rejoignent, comme sur beaucoup de sujet d'ailleurs. Il n'est pas exclu que nous fassions recours contre cette disposition qui est une atteinte à la liberté, car vous empêchez des groupes de choisir librement les personnes compétentes, plus que d'autres dans certains domaines, pour faire un bon travail dans ces commissions extraparlimentaires. Vous vous trompez complètement et vous devriez réviser vos critères. Cette alliance, qui commence à devenir trop criante, ne se noue pas seulement au niveau de la Ville de Genève, mais malheureusement dans tous les pays occidentaux, où la gauche a rejoint les libéraux et où elle fait la même politique. Je le regrette. Il y a quelque chose que vous n'avez pas compris. Revenez en arrière et laissez les partis et les groupements décider des personnes qu'ils veulent envoyer dans ces commissions extraparlimentaires.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). J'avoue que j'ai été assez choquée d'entendre les propos de M. le conseiller municipal Holenweg, sachant que j'ai lu dans la presse, pas plus tard qu'hier, qu'il ne ferait pas recours contre une décision, mais qu'il ne paierait pas l'amende qui y était jointe, qu'il habite toujours chez papa

et maman à son âge et qu'il refuse de payer ses billets de transport public. Toutes ces choses me font beaucoup douter de sa capacité et de sa compétence pour être élu au Conseil municipal. Partant, j'en déduis que c'est un beau parleur, qu'il a un talent pour l'art oratoire, certes, qu'il peut s'exprimer sans discontinuer pendant des heures et qu'il revient toujours à la charge avec les mêmes sujets, cela depuis bientôt dix ans que je le croise ici dans ce plénum.

Je voudrais reprendre certains des points qu'il a évoqués et vous faire part de ma surprise, voire de ma consternation à l'idée qu'on envoie des apprentis dans un conseil d'administration ou de fondation – je vous rappelle qu'il s'agit des SIG, des TPG, des Hôpitaux universitaires genevois, lorsqu'il s'agit de la députation, bref des postes lourds, avec de grosses responsabilités! (*Brouhaha.*) On n'y envoie pas des apprentis, on y envoie des gens compétents, avec une expérience des affaires et de la vie. Il appartient aux partis de choisir qui ils estiment être en mesure d'assumer ce type de postes. Ce ne sont certainement pas des contrats d'apprentissage, ni des charges où on passe la moitié du temps à étudier et l'autre à travailler. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce qui prime dans le choix des personnes qui représenteront la Ville et, à travers le Conseil municipal, tous les concitoyens qui nous ont élus, c'est la compétence pour savoir ce qu'il faut faire, accepter, refuser et proposer dans le cadre de cette activité.

On a cité la Fondation du Grand Théâtre. Oui, je siège dans son conseil une fois par mois pendant deux heures et demie. Que sais-je de la musique? Je l'ai toujours pratiquée. Je suis une avocate indépendante et je gère ma propre entreprise. J'ai des compétences pour savoir ce qui doit être fait et en décider, en tenant compte des besoins du personnel, des contrats de travail, des conventions collectives, du statut du personnel de la Ville... Je pense qu'un apprenti ne peut pas y aller. S'il y a quelqu'un de plus compétent que moi, je lui cède volontiers la place, mais ce n'est pas encore le cas. Chaque parti doit continuer à envoyer dans ces conseils d'administration et de fondation des personnes qui défendent les intérêts de leurs concitoyens, et pas des personnes qui y vont pour apprendre quoi que ce soit.

**Le président.** Merci, Madame Magnin. Monsieur Holenweg, vous avez demandé la parole; c'était dans le tournus normal? Vous n'estimez pas avoir été mis en cause? (*Signe de dénégation.*) Bien. Je transmets donc la parole à M. François Bärtschi.

**M. François Bärtschi (MCG).** Merci, Monsieur le président. Ce projet de délibération est dérangeant par son manque de sérieux. Reconnaissons-le. Le titre, «Mettons fin au cumul horizontal des mandats», fait plutôt penser aux mandats

des conseillers administratifs, qui ont déjà une activité importante. M. Kanaan est là. S'il le veut, il pourra nous expliquer ses divers mandats à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), à la Fondation Saint-Gervais Genève et ailleurs, ou dans d'autres institutions en relation avec son département, mais il me semble qu'il y a une sorte de cumul. M. Pagani est au conseil d'administration des TPG et M. Barazzone est conseiller national.

Je dois dire que je me réjouis de certains de ces cumuls, par exemple que M. Barazzone soit au Conseil national, car il y fait du bon travail à mon sens. Je me réjouis que M. Pagani soit au conseil d'administration des TPG, parce qu'il apporte quelque chose qu'une autre personne ne pourrait pas donner de manière équivalente. Il faut savoir si on cherche la médiocrité ou si on veut une émulation. Bien sûr, il faut aussi laisser la porte ouverte aux nouveaux militants, cependant les partis qui nous le demandent, notamment le Parti libéral-radical, nous reprochent de n'envoyer que ceux qui ont rendu des services politiques, de manière assez dépréciative envers eux; ils ne le méritent pas. J'ai vraiment l'impression que cette critique des mandats électifs ou des commissions et délégations officielles (CODOF) déprécie la vie politique.

Si on fait de la politique, c'est pour défendre des idées. Je me rends compte que ce n'est pas le cas de tout le monde et que certains ont une vision de fonctionnaire dans le mauvais sens du terme. Je devrais plutôt dire de ronds-de-cuir, car c'est insultant pour les fonctionnaires qui font bien leur boulot, pour la plupart, et sont des gens tout à fait respectables. Je trouve cette vision dépréciative détestable. Que ce genre de texte soit déposé et soutenu démontre l'apparition d'une crise politique générale et cela n'est bon pour personne, en tout cas pas pour la démocratie genevoise et suisse.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Ce débat vous appartient, Mesdames et Messieurs, et je ne voudrais pas interférer dans cette discussion qui concerne le RCM. Cependant, M. Bärtschi, dans un excès de zèle, a cité toute une série de structures où mes collègues du Conseil administratif et moi-même siégeons. Cela fait partie de notre cahier des charges. Je suis responsable du département de la culture et du sport et, à ce titre, statutairement, je siége à la Fondation du Grand Théâtre, à la FAD, à la Fondation Saint-Gervais Genève et dans deux, trois autres endroits, ainsi qu'au conseil de fondation du Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux, pour le sport, mais ce n'est pas un choix personnel. Cela fait directement partie du cahier des charges. Ce mandat de l'exécutif n'est pas la même chose que l'objet de votre débat d'aujourd'hui.

Je précise aussi que le fait que nous siégeons, M. Pagani et moi, à la Fondation du Grand Théâtre pose des questions. M<sup>me</sup> Magnin le sait et d'autres ici l'ont vécu. Lorsque le conseil de fondation adopte le budget ou les comptes à

l'intention du Conseil administratif, nous faisons inscrire que nous ne votons pas, puisque nous formons ensuite l'autorité de contrôle de premier niveau. Vous êtes le deuxième niveau. Par conséquent, la question de la présence des magistrats dans les conseils de fondation se pose en tant que telle. Toutefois, ce n'est pas la même discussion. Ce n'est pas un mandat supplémentaire, cela fait partie de notre cahier des charges, et je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion à ce sujet.

**M. Simon Brandt** (LR). Je n'aimerais pas être militant du Mouvement citoyens genevois en Ville de Genève en ce moment... A entendre les prises de parole de mes collègues du Mouvement citoyens genevois, ils sont en train de nous dire que personne n'est compétent dans leur structure municipale pour siéger dans dix commissions extraparlimentaires, personne n'est compétent pour faire le travail à leur place. En gros, depuis une demi-heure, ils nous répètent...

*M. François Bärtschi* (MCG). Qu'est-ce que t'en sais? C'est insultant!

*M. Simon Brandt*. C'est ce que vous dites, je suis désolé. Ce n'est pas insultant. Au contraire! Je n'insulte pas les militants du Mouvement citoyens genevois. (*Brouhaha.*)

**Le président**. S'il vous plaît, Monsieur Bärtschi!

*M. François Bärtschi*. Vous n'avez pas le droit d'insulter nos militants! Il y en a qui ont perdu leur emploi à cause de ça.

*M. Simon Brandt*. Mais je ne les insulte pas!

**Le président**. Monsieur Bärtschi, je vous demanderai de sortir si vous voulez parler si fort.

*M. Simon Brandt*. Je peux? J'ai tellement de respect pour les militants du Mouvement citoyens genevois que je pense qu'ils ont toutes les compétences pour siéger dans des commissions extraparlimentaires. Pourquoi ne les y envoyez-vous pas actuellement? Votre parti, le parti qui nous explique depuis une demi-heure qu'il est jeune, existe depuis dix ans. Il pèse 18% des voix au

niveau du Grand Conseil et 13% en Ville de Genève. Il a un vivier de militants et de gens qu'il peut tout à fait envoyer dans ces instances.

On nous parle de libre choix. Très bien. Lors de la première législature durant laquelle le Mouvement citoyens genevois a siégé au Grand Conseil, l'un des projets phares de ce groupe était l'interdiction du cumul de mandats de conseiller d'Etat et de conseiller aux Etats. Motif? Il faut laisser la place à d'autres personnes. A cette époque, le Mouvement citoyens genevois avait une démarche politique très intéressante, qui était de dire qu'il ferait de la politique autrement. Il ne voulait pas de cumulards; il voulait rendre la politique au peuple. Eh bien, rendre la politique au peuple et aux citoyens implique de permettre à des gens qui ne sont pas élus, mais qui militent dans nos partis, de pouvoir siéger dans de telles commissions extraparlimentaires.

Je conclus en disant que le Mouvement citoyens genevois, s'il commence à jouer au Mouvement des cumulards de Genève, fera long feu. Il fera d'autant plus vite long feu qu'Eric Stauffer, président d'honneur du parti, a dit en décembre qu'il fallait justement éviter le cumul des mandats, afin de permettre à davantage de gens de siéger.

*M. François Bärtschi.* Regarde-toi d'abord! (*Brouhaha.*)

*M. Simon Brandt.* Je n'ai attaqué personne, excusez-moi! Si vous trouvez que le cumul des mandats est une bonne chose, lancez un référendum contre cette mesure.

*M. François Bärtschi.* Espèce de pistonné! (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur!

*M. Simon Brandt.* Je n'ai insulté personne dans votre groupe, Monsieur Bärtschi. (*Remarque.*) C'est faux! C'est faux, j'ai un profond respect pour vous et vous le savez très bien. Je n'insulte jamais personne dans cette salle. Je ne vous ai jamais méprisé. Dans le cas d'espèce, je suis seulement en train de vous dire que vous avez suffisamment de militants pour siéger dans ces commissions extraparlimentaires. Etant donné que ce texte n'est pas rétroactif, la mesure n'entrera en vigueur qu'en 2020! Vous avez cinq ans devant vous pour former dix personnes. Ce n'est pas trop vous demander. D'autant moins qu'un parti qui se veut responsable, comme le vôtre, a suffisamment de monde à envoyer dans de telles commissions. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (DC). Nous considérons pour notre part que personne n'est irremplaçable. Nous confirmons donc la position que nous avons prise lors du deuxième débat, à savoir que nous accepterons ce projet de délibération avec l'amendement déposé par les Verts.

Le principal argument qui nous incite à approuver ce projet de délibération est que le cumul horizontal des mandats fragilise l'autorité de surveillance, puisque les élus qui portent une double casquette sont régulièrement appelés à se prononcer sur les fondations et les commissions dont ils sont membres. Voilà pour l'essentiel; je vous remercie.

**M. Pascal Holenweg** (S). J'ai quelques précisions à donner. Moins sur l'intervention de M<sup>me</sup> Magnin, qui vaut ce que vaut son intervenante, que sur un certain nombre d'éléments de fond. A M. Bärtschi d'abord...

**Le président.** Je transmettrai, Monsieur Holenweg.

*M. Pascal Holenweg.* Oui... Je vous prie de transmettre à M. Bärtschi que nous ne pouvons effectivement modifier que le RCM. N'ayant pas de capacité législative, nous ne pouvons pas modifier la loi. Nous ne sommes en mesure d'intervenir que sur le cumul des mandats exercés par les conseillers municipaux et attribués par le Conseil municipal lui-même, pas sur ceux qui relèvent de la compétence du peuple. Nous ne pouvons donc pas priver les conseillers administratifs de la possibilité d'exercer des mandats qui leur seraient attribués par la loi. Si vous voulez les en priver, il faut modifier la loi. Le Conseil municipal n'a pas les moyens de le faire; vous l'avez, puisque la moitié de votre groupe siège aussi au Grand Conseil.

Je ne sais pas si M<sup>me</sup> Magnin paie ses transports publics ou si elle se les fait offrir par la Ville. Je ne les paie pas parce que je suis partisan de la gratuité des transports publics. Je considère que c'est un acte de cohérence. Pour le reste, je ne suis pas hébergé; je suis sous-locataire, comme un certain nombre de conseillers municipaux de cette ville, probablement. Si elle me propose un appartement au loyer que je paie actuellement, soit 600 francs par mois, je suis preneur.

Troisièmement, pour M. Sormanni, il faut reconnaître que le défaut du texte initialement déposé par M. Brandt et désormais proposé par la commission du règlement à la quasi-unanimité est celui de tous les textes réglementaires et législatifs. Il est général et abstrait; il s'applique à tout le monde. Cependant, toutes les lois réglementant les droits politiques, les élargissant ou les rétrécissant, ont le même défaut. La loi et la Constitution excluent les personnes de nationalité

étrangère de l'exercice des mandats politiques et imposent aux partis politiques et à ces personnes une limitation de la capacité à exercer des droits politiques. Je n'ai pas entendu le Mouvement citoyens genevois hurler contre cette limitation insupportable des droits politiques...

Il doit bien y avoir une raison pour que le Mouvement citoyens genevois soit le seul parti à s'être opposé au projet de délibération de M. Brandt et à faire de celui-ci un acte attentatoire aux droits politiques. Tous les autres partis représentés dans ce Conseil municipal ont renoncé spontanément, ou pas, à pratiquer le double mandat. Aujourd'hui, le Mouvement citoyens genevois, qui se targue d'être un parti nouveau, essaie de renouer avec des pratiques qui étaient celles des radicaux, des libéraux, des catholiques conservateurs et des socialistes du début du siècle dernier... On a un peu évolué depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Les partis et les groupes politiques se sont aujourd'hui rendu compte que le double mandat n'était ni un gage d'efficacité, ni un gage de légitimité, ni un gage de clarté dans la répartition des charges. C'était plutôt un gage de confusion des responsabilités, des mandats et des personnes, raison pour laquelle une très large majorité de la commission du règlement, indépendamment des appartenances politiques de ses membres, a accepté le projet de délibération de M. Brandt. Le Mouvement citoyens genevois a seul fait exception et il semble avoir beaucoup de peine à trouver des gens pour le représenter dans les commissions extraparlimentaires, et même dans les parlements, puisqu'il y envoie des gens déjà présents dans d'autres parlements.

Dernière remarque: la délibération initiale de M. Brandt a été amendée par les Verts en commission. Leur amendement permet une certaine souplesse dans l'application de la délibération, donnant six mois de délai en cas d'élection au Conseil municipal d'une personne exerçant un mandat dans une commission extraparlimentaire. C'est aussi la preuve que l'auteur de la délibération initiale et les membres de la commission du règlement ne sont pas accrochés à une disposition autoritaire. Ils entendent bien la faire intervenir progressivement. Il a été rappelé que celle-ci ne s'appliquerait pas aux personnes exerçant actuellement un double mandat et qu'elle n'entrerait en vigueur qu'après la prochaine élection des représentants du Conseil municipal dans les conseils d'administration, soit en 2020, ou, d'ici là et après que la disposition aura été validée par l'autorité de surveillance, lors du renouvellement partiel des commissions en cas de démission. Tous les partis politiques, même le Mouvement citoyens genevois, ont largement le temps de se préparer à la nécessité d'être un peu plus représentatifs qu'ils ne le sont actuellement dans les commissions où leurs membres siègent. Nous avons encore trois ans pour nous y préparer, sauf renouvellement de cas en cas.

Cette disposition n'est absolument pas autoritaire; elle ne l'est pas plus que les dispositions légales et réglementaires qui limitent la capacité des partis de désigner qui ils veulent dans les commissions. Nous n'avons pas la possibilité

de présenter des candidats étrangers aux élections municipales. Lorsque nous contestons cette restriction, nous déposons des initiatives, des projets de loi ou des propositions à la Constituante pour changer la loi ou la Constitution. Nous n'en faisons pas – passez-moi l'expression – un caca nerveux en séance plénière du Conseil municipal.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter le projet de délibération approuvé par la large majorité de la commission du règlement. Il est clarificateur, n'attende à aucun droit politique et incite les groupes politiques à se montrer plus clairs dans leurs désignations et plus respectueux de la différence qui existe entre un mandat électif par le peuple et un mandat pour lequel on est désigné par le Conseil municipal. Les commissions, les conseils de fondation et d'administration d'un certain nombre d'instances, comme les SIG, la BCGe, la Fondetec ou le Grand Théâtre, offrent des mandats suffisamment importants dans des institutions suffisamment importantes pour qu'on y accorde un minimum d'attention et de recherche politique pour trouver des gens capables de représenter le Conseil municipal sans en être membres eux-mêmes.

**M. François Bärtschi** (MCG). Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord m'excuser auprès de vous des propos qui m'ont échappé. Mais je ne peux pas laisser dire des propos insultants sur les membres du Mouvement citoyens genevois, qui méritent le même respect que toute personne et que tout membre d'un parti politique qui s'engagent. Lorsqu'on s'engage au Parti libéral-radical, on reçoit un poste; lorsqu'on s'engage au Mouvement citoyens genevois, on risque parfois de perdre le sien, parce que nous n'avons pas les réseaux de copinage de l'Entente ou des partis de gauche, qui ont réussi à faire leur trou dans le fromage. (*Commentaires.*)

Certaines réalités actuelles doivent être dites. Je pourrais être d'accord avec M. Holenweg; il oublie juste une chose. Vous lui transmettez, Monsieur le président, et il me corrigera éventuellement. Il y a encore peu de temps, il était membre du conseil de la Fondation du Grand Théâtre...

*M. Pascal Holenweg* (S). Il y a dix ans et je n'étais pas conseiller municipal.

*M. François Bärtschi*. Il me semblait que c'était plus récent. Alors je suis désolé.

**Le président**. S'il vous plaît, Messieurs, pourriez-vous éviter de débattre en privé?

*M. François Bärtschi.* Peu importe. Je trouve très dommage que ce genre d'invectives soient lancées contre les uns et les autres, mais on est pris dans un engrenage une fois qu'on entre dans ce jeu. C'est le risque; ce n'est pas très bon pour le débat. Car l'essentiel est de se poser les questions de fond et on doit pouvoir avoir un débat où elles sont posées plutôt que de montrer les voisins du doigt.

Je vous rassure, Mesdames et Messieurs: si la disposition passe, le Mouvement citoyens genevois trouvera suffisamment de personnes compétentes. Admettons que M. Pagani – excusez-moi de vous prendre en exemple – ne puisse plus siéger aux TPG pour une raison ou une autre, je suis convaincu qu'Ensemble à gauche trouvera quelqu'un pour le remplacer. (*M. Rémy Pagani fait mine de douter. Rires.*) L'importance des personnes dans ces postes est là: chaque parti a pour responsabilité de faire les bons choix. Le Mouvement citoyens genevois les fera, mais il demande le droit de faire ses propres choix. Nous respectons ceux de M. Brandt et des autres. Le respect doit être réciproque.

**Le président.** Merci, Monsieur Bärtschi. La parole est à M. Pascal Holenweg... brièvement et sereinement.

**M. Pascal Holenweg (S).** Sereinement? Je suis l'exemple même de la sérénité! Sauf lorsqu'il s'agit de chemise, mais, là, il s'agit de débat; j'essaierai de garder le calme qui fait tout mon charme...

Je remercie M. Bärtschi de nous avoir rassurés sur la capacité du Mouvement citoyens genevois de trouver les gens qu'il aurait à trouver pour le représenter dans les conseils d'administration, surtout qu'il a trois ans pour le faire, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, avant que nous, membres du Conseil municipal, nous ne redésignons les membres de ces conseils. Je précise que j'ai effectivement été membre du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, mais cela fait plus de dix ans et je n'étais pas conseiller municipal. La disposition proposée limite le cumul du mandat de conseiller municipal avec le mandat de membre de conseil d'administration. Même si elle avait été en vigueur à l'époque, j'aurais pu sévir au conseil de la Fondation du Grand Théâtre, puisque je n'étais pas conseiller municipal.

Enfin, dernière remarque: M. Pagani ne représente pas Ensemble à gauche au conseil d'administration des TPG, mais bien la Ville de Genève. Au cas où il n'y serait plus, je ne doute pas que le Conseil administratif se ferait un plaisir de me désigner pour y représenter la Ville, puisque, comme M<sup>me</sup> Magnin l'a rappelé tout à l'heure, j'ai une compétence particulière dans le financement des transports publics.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je suis très surprise par l'attitude de mon préopinant libéral-radical. Je trouve ces attitudes négatives déplorables. Il me semble me rappeler qu'une précédente version du RCM prévoyait qu'un conseiller municipal n'avait pas le droit de faire une demande de logement à la Gérance immobilière municipale. On n'avait pas le droit d'accéder à quelque chose d'éminemment utile pour se loger, parce qu'on était élu au service du citoyen... (*Remarque.*) C'était dans une ancienne version; cela a heureusement disparu. En l'occurrence, au prétexte de vouloir donner des places à d'autres afin qu'ils apprennent leur boulot de futur élu politique, on prive des gens qui ont déjà beaucoup donné d'une activité qui peut les intéresser, peut-être plus que de siéger dans certaines commissions ou de subir des séances plénières pas toujours très élégantes. Je vous passe les détails; vous en avez déjà tous suffisamment vu...

On peut se trouver très compétent et très utile dans d'autres instances que ce plénum, comme les conseils d'administration ou de fondation. Vous voulez en priver certains citoyens? Pourquoi pas. Le cas échéant, si vous approuvez cette disposition, nous déposerons un recours.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Tout à l'heure, M. Holenweg nous rappelait que les grands partis qui composent nos gouvernements, en Suisse, dans notre canton et notre commune – le Parti socialiste, les radicaux et les libéraux, ainsi que, depuis un moins grand nombre d'années, les Verts – avaient cette pratique du double mandat, horizontal, vertical ou transversal, enfin dans tous les sens. Ils l'ont gentiment abandonnée, au profit des militants.

Cependant M. Holenweg a oublié une chose importante: derrière cette belle intention morale de distribuer les mandats, vos partis connaissaient toujours des exceptions, écornant ce contrat de confiance en leur sein. On laisse tel membre accomplir un double mandat, parce que c'est un élément exceptionnel, parce que ceci ou cela... J'en veux pour preuve le Parti démocrate-chrétien, relativement coi sur le sujet, dont l'élément exceptionnel, pour eux sûrement, siège au Conseil administratif en étant conseiller national.

*M. Alain de Kalbermatten* (DC). Rien à voir!

*M. Pascal Spuhler*. Je vous ai écouté et je ne vous ai pas interrompu. Monsieur le deuxième vice-président, je vous prierai de me laisser finir. Si vous voulez vous exprimer, rejoignez vos rangs. Ce serait trop aimable de me laisser terminer.

Pour le Parti libéral-radical, M. Brandt nous a adressé des critiques, pensant qu'il n'y avait pas d'éléments capables de remplir certains mandats au sein de

notre parti. C'est dommage de sa part, je l'ai connu hautement plus intelligent. Je pense que sa remarque a dépassé sa pensée.

*M. Simon Brandt (LR).* Au contraire.

*M. Pascal Spuhler.* Je fais une petite pause afin que chacun s'exprime. Ça passera.

**Le président.** Je comprends, Monsieur Spuhler.

*M. Pascal Spuhler.* J'ai perdu le fil... (*Il rit.*)

**Le président.** Si vous voulez terminer...

*M. Pascal Spuhler.* C'est regrettable que vous vouliez imposer une politique que vous n'appliquez pas forcément correctement au sein de votre parti. Vous pouvez distinguer cumul horizontal et cumul vertical, toutefois vous êtes censés interdire le cumul tout court. Encore une fois, c'est une géométrie variable. J'appelle cela de l'hypocrisie, de la mauvaise foi. Imposer une politique ou une façon de vivre à quelqu'un n'est pas normal. La liberté! Le droit de tout un chacun de faire comme il a envie! La liberté est une des mamelles de notre démocratie. Je ne comprends pas cet effet castrateur que vous voulez imposer. (*Commentaires.*) Ce projet de délibération n'a rien à faire dans notre ordre du jour ni dans notre règlement. La liberté est un principe de base de ce Conseil municipal. La différence entre vous et nous est importante, comme celle entre le Parti socialiste et le Parti libéral-radical, entre une femme et un homme, entre les règles de fonctionnement des partis.

**M. Amar Madani (MCG).** Ce qui me dérange dans ce texte est son caractère d'ingérence dans les affaires internes des partis. Un tel sujet est de leur ressort. Il leur appartient d'établir un règlement interne dans lequel ils fixent les conditions d'accès à un mandat extraparlémentaire pour tel élu. Je parle par expérience, siégeant dans un conseil de fondation. Croyez-moi, cela ne pose aucun problème pour un élu du Conseil municipal, dans la mesure où ces fondations ne siègent que trois à quatre fois par an.

On entend que tous les conseillers municipaux du Mouvement citoyens genevois siègent dans ces instances. C'est faux. Dans plus de 50% de ces com-

missions extraparlimentaires, nos représentants ne sont pas des élus. Nous sommes en train de faire un travail pour laisser ces places à des militants.

Enfin, je crains qu'un texte d'une telle importance n'ouvre la porte à d'autres démarches similaires. Et je vous attends lors de l'examen prochain d'une motion qui limitera le salaire des magistrats.

**Le président.** Merci. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** C'est un vrai plaisir, Monsieur le président. Je relève que les exemples de double mandat effectif donnés par M. Spuhler ne correspondent pas du tout au projet de délibération qui nous est soumis. On ne parle ici que du cumul du mandat de conseiller municipal avec celui de membre d'un conseil d'administration. Le fait que M. Barazzone soit à la fois conseiller administratif et conseiller national relève de la loi. La possibilité lui en est donnée par la loi. Si celle-ci vous paraît excessive, il faut modifier la loi cantonale. Nous ne sommes ici qu'au Conseil municipal. Puisque vous êtes député, il vous revient de proposer qu'un conseiller national ne puisse être magistrat communal. Nous ne pouvons régler que la question de nos représentations, celles du Conseil municipal.

Quant à l'effet castrateur de cette disposition, je ne pensais pas que l'enjeu se situait là où vous le situez, Monsieur Spuhler, mais cela ne m'étonne pas que le débat parte en couille... Sur ces bonnes paroles, Monsieur le président, j'en ai terminé.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Une partie de l'intervention dont je voulais vous faire part m'est revenue. Cela tombe bien, puisque M. Holenweg comparait les types de mandat. Là n'est pas la question. Ce Conseil municipal n'a que la possibilité de castrer des opportunités d'obtenir un double mandat horizontal. Que ce double mandat soit horizontal ou vertical ne change rien. Au sein de vos partis, vous avez une politique que vous aimeriez peut-être pouvoir appliquer fermement, mais vous ne le faites pas et vous voudriez hypocritement qu'elle vaille pour les autres. Que le cumul soit horizontal ou vertical, le principe est le même et c'est le fondement de ce projet de délibération : empêcher les doubles mandats au sein de ce Conseil municipal, soit être conseiller municipal et représentant de celui-ci au sein d'une commission extraparlimentaire.

Un préopinant a cité le Mouvement citoyens genevois qui a déposé un projet de loi pour interdire aux conseillers d'Etat – entre autres à M. Cramer – d'avoir

un double mandat, à l'époque, comme membre du Conseil des Etats à Berne. Il était ministre, ainsi qu'on les nomme familièrement, payé à plein temps, je le rappelle, et Dieu sait si la charge de conseiller d'Etat est lourde. Nous avons trouvé un peu fort de café qu'il se présente en plus de ça comme sénateur à Berne. Le succès populaire de cette proposition, soumise au peuple, a bien prouvé que nous avons raison. Cependant, nous parlions de quelqu'un qui avait un emploi électif à plein temps. Nous sommes des miliciens, Mesdames et Messieurs! Je vous le rappelle! En tant que tels, nous avons un temps libre, en tout cas certains d'entre nous. Ceux qui ne l'ont pas refuseront évidemment un double mandat.

On nous a dit que nous n'avions pas de militants capables au Mouvement citoyens genevois. Ce n'est pas ça. Nos militants sont sur le terrain et ils se battent pour notre parti. Mais tout le monde n'a pas forcément un peu de temps libre pour remplir un mandat électif quel qu'il soit. C'est bien le problème et vous le savez aussi bien que moi, puisque nous avons tous dû remplir des listes afin de les proposer à la population et de nous faire élire au Conseil municipal: il est parfois difficile de trouver des militants qui aient envie de se lancer dans l'arène en tant que conseillers municipaux. Cela reste aussi un problème pour certaines commissions extraparlimentaires. Je trouve dommage que vous vouliez restreindre notre liberté. Encore une fois, je vous prie de refuser ce projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Je ne peux pas laisser dire que notre parti est hypocrite. Je rappelle par ailleurs que notre ordre du jour compte 188 points et que nous en avons traité 20. (*Brouhaha.*) Cela fait bientôt une heure que nous parlons d'une problématique de gestion interne... (*Applaudissements.*) Nous avons tous été élus pour nous occuper de nos concitoyens et, pour l'instant, ce n'est pas ce que nous faisons!

*Des voix.* Bravo!

*(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)*

**M. Simon Brandt** (LR). J'ajoute un second argument sur le cumul horizontal des mandats, qui n'a pas été amené jusqu'ici: celui de l'efficacité. Plusieurs élus du Mouvement citoyens genevois ont affirmé que nous privions les commissions extraparlimentaires de l'expérience de gens qui connaissent les dossiers. Admettons. Il y a cependant un problème immédiat qui se pose: en tant que membre d'une commission extraparlimentaire, nous sommes soumis à un secret de fonction. Lorsque l'un d'entre nous y siège et analyse des comptes, un budget

ou un texte en rapport avec sa commission extraparlamentaire, ce qui est arrivé souvent, il est aussitôt confronté à un problème, à savoir qu'il doit renoncer à en parler, étant soumis au secret de fonction. La valeur ajoutée que pourrait être une meilleure courroie de transmission entre le Conseil municipal et une commission extraparlamentaire est donc inexistante, la personne qui siège dans la commission idoine du Conseil municipal ne pouvant pas rapporter trop en détail ce qui se passe dans sa commission extraparlamentaire.

Si même la logique de l'efficacité tombe, il n'y a pas vraiment d'intérêt à envoyer là-bas des conseillers municipaux. Ou alors, allons jusqu'au bout de la logique et décrétons que certaines commissions extraparlamentaires d'importance deviennent des commissions parlementaires! Nous pourrions y envoyer des conseillers municipaux, parce que nous estimons nécessaire de le faire. Mais, dans la mesure où une commission extraparlamentaire, jusqu'à preuve du contraire, est composée de gens qui ne siègent pas dans un parlement, respectons-le principe et l'objectif.

Je suis certain que le Mouvement citoyens genevois aura découvert quantité de gens très compétents parmi ses militants dans quelques années. Et que certains de leurs futurs élus viendront prendre la parole ici pour dire qu'ils ont beaucoup appris sur le fonctionnement des institutions lorsqu'ils siégeaient dans une commission extraparlamentaire. Ce n'est qu'en ouvrant la politique à davantage de monde, à la société civile ainsi qu'aux militants de nos différents partis que nous parviendrons à la rendre plus efficace et plus accessible pour notre population.

**Le président.** Merci, Monsieur. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. C'est à vous, Monsieur Gomez.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Monsieur le président. Je me permets d'intervenir rapidement, car nous avons parfois des sincérités à géométrie variable, ainsi que M. Spuhler l'a indiqué. Être conseiller municipal, député au Grand Conseil et membre de deux ou trois commissions extraparlamentaires n'est plus le travail d'un milicien, mais d'un professionnel. C'est un choix; pourquoi pas? Mais, Monsieur le président, priez M. Spuhler de faire cas de l'avis de quelqu'un dont le parti a pratiqué très légèrement cette façon de faire, comme il l'a mentionné tout à l'heure. Je peux vous dire que ce n'est ni sain pour la démocratie, ni souhaitable pour le pays. Sur la base de l'exemple qu'il a cité, et considérant qu'un certain nombre de personnes ne sont plus des miliciens aujourd'hui, plutôt des professionnels – pourquoi pas? c'est un débat malgré tout important, même si nous ressasons toujours les mêmes arguments –, à nos yeux, par expérience,

encore une fois, il est primordial de limiter le cumul de mandats horizontal ou vertical pour revitaliser la démocratie. Je vous suis en ce qui concerne le Conseil administratif. Il nous a toujours semblé et il nous semble toujours assez incongru d'être conseiller administratif d'une ville comme Genève et conseiller national.

Nous rappelons également le second argument avancé tout à l'heure, qui constitue un autre débat de fond, à savoir qu'il faut éviter la confusion des rôles, aussi bien pour la personne elle-même que pour ses interlocuteurs. Pour l'avoir pratiqué, je vous confirme que c'est nécessaire.

Pour ces deux raisons fondamentales, qui ne relèvent pas de la métaphysique mais de pratique politique, le groupe des Verts acceptera ce projet de délibération.

**Le président.** Merci, Monsieur. La parole est à M. Pascal Spuhler. (*Exclamations.*)

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Eh oui, encore... Malheureusement, certaines personnes ont des propos maladroits. Je m'étonne de cette intervention de M<sup>me</sup> Courvoisier. Peut-être le débat traîne-t-il, peut-être ennuie-t-il M<sup>me</sup> Courvoisier. Toutefois, en l'occurrence, c'est vous qui nous obligez à intervenir et à nous battre jusqu'au bout pour une cause à laquelle je crois. Et je crois franchement à la possibilité d'assumer un double mandat dans les règles de l'art, comme certains de nos militants ici. J'ai entendu la remarque de M<sup>me</sup> Courvoisier sur l'ordre du jour, mais ce projet de délibération touche de plein fouet notre parti. Si la gestion interne de celui-ci ne vous regarde pas, ne déposez pas ce genre d'objets ou dites à vos collègues de ne pas le faire. Sans quoi, vous tombez effectivement dans des débats à rallonge comme celui que nous avons. Le bureau a maintenant clos la liste et j'en termine gentiment. Vous accepterez probablement tous ce projet de délibération; encore une fois, je trouve cela dommage.

M. Gomez a eu la correction de renoncer à la possibilité de double mandat lorsqu'il a été élu; très bien, bravo. Cependant, regardez tous au sein de vos partis, vous savez pertinemment que vous comptez tous des membres qui ont des doubles mandats. Faites donc d'abord respecter les règles au sein de vos partis.

Enfin, pour terminer, je reconnais que l'auteur de ce projet de délibération a dit une chose très juste lors de sa dernière intervention. Nous sommes effectivement persuadés que, pour les militants actifs, méritants et qui en ont les capacités, entrer dans un conseil d'administration ou une commission extraparlamentaire est un tremplin vers la politique. Néanmoins, ce n'est pas toujours facile de trouver les gens qui ont l'envie, le temps, la liberté et la possibilité de le faire. C'est

pourquoi nous ne voulons pas que l'on s'imisce dans l'organisation de notre parti. Ce projet de délibération est de trop.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Juste trois mots. Vous avez la liberté de choisir les membres que vous voulez; laissez aux autres cette même liberté. C'est ce qui est important: vous souhaitez restreindre la liberté d'un groupe de désigner les candidats qu'il estime compétents pour les commissions extraparlimentaires où la Ville est représentée.

En outre, cela a aussi été rappelé tout à l'heure: vos rangs comptaient un nombre assez considérable d'exceptions et plein de professionnels de la politique, puisque cela devient inconvenant d'être un professionnel. Prétendument! Parce que, aux dernières nouvelles, je ne sais pas qui gagne sa vie en faisant de la politique. Certains y arrivent peut-être, s'ils ont des besoins relativement restreints. Dans vos partis aussi, vous en avez. Alors faites de l'ordre chez vous avant de vouloir en faire chez nous. C'est tout à fait inconvenant.

On a parlé des mandats du Conseil administratif. C'est vrai que cela fait partie de ses missions, mais je rappelle à la gauche que, si M. Pagani a pu réintégrer son siège au conseil des TPG, après qu'une loi a interdit au Conseil administratif d'en faire partie, c'est encore grâce au Mouvement citoyens genevois. C'est nous qui avons déposé l'amendement pour revenir en arrière et qui l'avons accepté avec vous. Ce n'est pas parce qu'on apprécie particulièrement M. Pagani; cela nous paraissait logique que le Conseil administratif y soit représenté, plutôt qu'il doive désigner un fonctionnaire ou une personne extérieure. Cela aurait compliqué le lien qu'il devait nécessairement y avoir, la Ville étant quelque peu concernée par la problématique des transports publics. Ce n'est d'ailleurs pas le seul conseil de fondation où siège M. Pagani, qui est aussi membre de la Fondation du Grand Théâtre et du conseil d'administration des SIG, si je ne fais erreur, soit trois grosses entreprises, dira-t-on, qui doivent lui prendre passablement de temps, même si cela fait partie de ses missions de conseiller administratif. Il faut savoir faire la part des choses.

Nous parlons d'efficacité. Il y a eu suffisamment de problèmes dans cette république pour qu'on essaie maintenant de mettre en place les personnes les plus compétentes et d'éviter des gestions hasardeuses. Cela ne vous effleure pas. Je ne sais pas ce qui vous a pris de suivre ce projet de délibération du Parti libéral-radical. Je ne vois pas ce qu'elle apportera au débat politique, ni comment elle améliorera le fonctionnement de ce Conseil municipal, puisque vous dites qu'il doit être amélioré. Cela compliquera les choses, à cause de la liaison entre une personne qui n'a pas de mandat politique et le relais qu'on fait ici, même si on est tenu au secret de fonction. On y est tenu pour le détail des choses, le salaire des gens... En revanche, sur la politique générale, le relais est nécessaire pour que nous intervenions. Enfin, faites comme bon vous semble!

**M. François Bärtschi** (MCG). Je ne veux pas épiloguer, mais je prendrai un exemple assez révélateur et significatif. M. Madani n'a pas été élu conseiller municipal il y a quatre ans. Il a figuré au conseil de la Fondation Saint-Gervais Genève à la satisfaction du Mouvement citoyens genevois, qui a bien apprécié son travail. Il a maintenant eu le malheur d'être élu, faut-il l'en retirer? Si la disposition est approuvée, il le faudra, mais nous devons désigner quelqu'un qui ne dispose pas de l'historique. Il est nécessaire de siéger pendant deux législatures pour être bon dans ce genre de poste. Une législature, c'est bien, mais la mise en train prend un à deux ans avant d'être à niveau. Lorsqu'on émet des prescriptions trop serrées et sévères, un certain nombre de problèmes ne tardent pas à apparaître.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 61 oui contre 10 non.

*(M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Stéphane Guex affirment que leur vote n'a pas été enregistré. Brouhaha.)*

*Des voix.* On invalide le vote?

**Le président.** Nous n'invalisons rien. On attend de voir ce qui se passe. S'il y a vraiment un problème, nous voterons à main levée. Apparemment, c'est un petit souci technique.

*M. Rémy Burri* (LR). Vous êtes arrivés bien après le début de la séance. Après une demi-heure de retard, la place est éteinte. Il fallait vous annoncer au Service du secrétariat du Conseil municipal.

**Le président.** C'est comme ça. Je confirme donc le résultat: 61 oui, 10 non et 0 abstention.

## **5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 juin 2012: «Supprimons l'interdiction de circuler installée à la rue des Minoteries» (P-292 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 juin 2012. La commission, sous les présidences successives de M<sup>mes</sup> Julide Turgut Bandelier et Sandrine Burger, a étudié cette pétition lors des séances des 10 septembre et 3 et 17 décembre 2012.

La rapporteuse remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Tamara Saggini pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

### **Séance du 10 septembre 2012**

*Audition de M. Antoine E. Böhler, organisateur de la pétition, et de M. Robert Hensler, pétitionnaire*

M. Böhler a organisé cette récolte de signatures après avoir échoué à convaincre l'exécutif de supprimer l'interdiction de circuler à la rue des Minoteries. Elle concerne les employés et les utilisateurs de l'immeuble situé au 7, rue des Battoirs qui ne peuvent plus stationner le long des Minoteries. L'espace disponible permettait aux véhicules deux-roues de se parquer sans obstruer la circulation, ce qui ne posait pas de problèmes aux riverains puisqu'ils les utilisaient aussi. Depuis, l'interdiction de circuler empêche les usagers de se parquer, ce qui a pour conséquence de déplacer le problème du stationnement puisque les deux-roues sont appelés à stationner ailleurs, notamment chez les privés.

Tout l'espace nécessaire est déjà disponible à la rue des Minoteries et il suffirait de tracer des lignes au sol pour créer de l'ordre et empêcher l'encombrement des deux-roues dans le quartier. Ce sont essentiellement les utilisateurs de l'immeuble qui ont signé la pétition, ce qui démontre que l'interdiction de circuler est mal perçue par eux.

M. Hensler dit que l'objectif de la pétition est de créer quelques places de parc supplémentaires pour les motos et scooters dans une région qui s'est fortement densifiée. Plus de 200 personnes travaillent dans l'immeuble du 2, rue des Battoirs dont un grand nombre se déplacent en deux-roues. Alors qu'il est déjà difficile de trouver des places pour se garer dans le quartier, l'interdiction de circuler a amplifié le phénomène de l'encombrement des véhicules et du stationnement abusif.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Pétition, 273.

Le plan du quartier montre qu'il existe à la rue des Minoteries un emplacement rêvé pour créer une cinquantaine de places. Aujourd'hui, on doit pouvoir créer les conditions cadres pour pouvoir parquer ces deux-roues et l'endroit en question ne perturberait nullement le site puisqu'il est bien caché.

Une commissaire socialiste demande en quoi le fait d'avoir une interdiction à la rue des Minoteries empêcherait les gens de se parquer au 7, rue des Battoirs.

Réponse: le 7, rue des Battoirs marque l'entrée de la rue des Minoteries. Avant ce signal d'interdiction, les employés pouvaient stationner sans problème devant la rue des Minoteries dont le début se trouve juste à la gauche du bâtiment de la rue des Battoirs. Il suffirait de tracer des lignes au sol pour mettre de l'ordre en officialisant un stationnement qui, de fait, existait déjà.

Une commissaire socialiste remarque que ce qui empêche les riverains de se parquer est la mise en place du panneau d'interdiction de circuler et demande ce qu'il adviendrait si l'on venait à y stationner.

Réponse: cette interdiction engendrerait une double amende d'un montant de 210 francs. Selon un arrêt du Tribunal fédéral, un véhicule ne peut se parquer sans avoir circulé préalablement, ce qui a pour conséquence de lier les deux peines lorsqu'un véhicule stationne devant un panneau d'interdiction de circuler.

M. Hensler dit que les places de parc n'étaient pas dessinées avant la mise en place du panneau mais l'usage permettait le stationnement sans être amendé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir si l'interdiction de stationner s'adresse seulement aux deux-roues.

M. Hensler lui répond par l'affirmative.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande alors s'il serait possible de disposer d'une surface suffisante permettant l'installation de cases de parc.

Réponse: il y aurait là la possibilité d'installer une cinquantaine de places de parc destinées aux deux-roues. Avant l'interdiction, ces véhicules stationnaient là sans être inquiétés. Le côté de la rue des Minoteries devrait permettre aux véhicules de se parquer en épi en toute légalité.

Un commissaire du Parti libéral-radical voudrait savoir si les gens du quartier concerné ont été prévenus de l'interdiction. Il demande donc quelle a été la communication des autorités à ce sujet.

M. Böhler rappelle que les habitants du quartier en ont été informés par la remise d'une lettre signalant le risque de recevoir une amende de 210 francs une fois le panneau d'interdiction de circuler installé.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si l'interdiction concerne le passage se trouvant à la droite de la rue de Carouge depuis la place des Augustins ou si elle comprend également l'esplanade qui se trouve derrière la rue des Minoteries.

Réponse: à partir du moment où l'on se dirige vers la rue des Minoteries depuis la rue Dancet, la rue des Battoirs se situe juste à droite. L'interdiction de circuler concerne tous les moyens de transport et empêche par conséquent aussi le stationnement des véhicules destinés au déplacement des handicapés.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si la rue des Battoirs a été fermée à la circulation comme celle des Minoteries.

Réponse: non, la circulation a été totalement supprimée. La pétition ne conteste pas l'interdiction de circuler, mais demande qu'il y ait des places tracées au sol permettant aux deux-roues de se parquer devant la rue des Minoteries.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois observe néanmoins que dans la lettre d'accompagnement de la pétition figure la demande de réouverture de la rue à la circulation.

Réponse: cette demande de réouverture de la rue a pour unique but de permettre aux véhicules de se parquer. Il lui semble que les autorités pourraient aussi penser aux handicapés qui sont bloqués avant le passage de la rue des Minoteries.

Une commissaire socialiste demande ce qu'il en est des places vélos.

Réponse: il y a un espace avec une rambarde face au bâtiment des Minoteries où les cyclistes peuvent sécuriser leurs vélos. Ils ne sont donc pas touchés par l'interdiction de circuler.

Une commissaire socialiste estime que la Ville pourrait entrer en matière pour demander à revenir à un statu quo ante afin de permettre aux employés du 7, rue des Battoirs de déposer leurs véhicules deux-roues sans remettre en question l'interdiction du passage de la rue des Minoteries. Le texte de la pétition demande aussi à la Ville de Genève de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour installer un parking à motos, ce qui est plus conséquent que la simple suppression d'une interdiction.

Réponse: cette demande s'est faite en toute logique car, pour légaliser le parking des motos, il faut tracer les lignes au sol. Il s'agit là de la meilleure solution pour diminuer le parcage sauvage des motos dans le quartier.

Un commissaire d'Ensemble à gauche dit que la rue des Minoteries est piétonne depuis plusieurs années et que l'interdiction de circuler est peut-être liée à la sécurité des enfants qui jouent sur l'esplanade située juste à côté.

Réponse: il n'y a pas de risques pour les enfants ou autres piétons à l'endroit où les deux-roues avaient l'habitude de stationner car la véritable place de jeux se trouve plus vers Clair Bois-Minoteries que vers la rue des Battoirs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre comprend que, malgré le fait que la rue des Minoteries ait un statut de rue piétonne, les deux-roues avaient l'habitude d'aller jusqu'au bâtiment pour se garer. Cela signifie qu'il y avait une certaine tolérance avec des ayants droit qui pouvaient passer étant donné qu'une rue piétonne est fermée à toute circulation, dès le départ.

Réponse: la rue était interdite à la circulation des quatre-roues par des piliers amovibles mais les deux-roues pouvaient stationner à cet endroit parce qu'il n'y avait pas de panneau d'interdiction. Il y avait donc un moyen physique qui empêchait de fait les véhicules quatre-roues de longer la rue, sauf pour les véhicules handicapés qui avaient le droit d'enlever un poteau pour pouvoir passer. Maintenant, l'interdiction de circuler est administrative et l'installation du panneau empêche toutes les sortes de véhicules de passer la rue.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que malgré le fait que la rue était piétonne, tant qu'il y avait pas le panneau de circuler, les deux-roues avaient la possibilité de se parquer. Quelle a été la justification qui a été donnée par les autorités pour installer ce panneau?

Réponse: la justification donnée par M. Pagani est qu'il y avait trop de désordre à cet endroit car les deux-roues s'y garaient comme ils le voulaient et il était préférable de fermer le passage à tous les véhicules.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si les pétitionnaires préféreraient revenir à la situation antérieure, c'est-à-dire l'ouverture du passage aux deux-roues pour qu'ils puissent se garer devant le 7, rue des Battoirs, ou s'ils désireraient rouvrir cette rue à toute la circulation.

Réponse: la meilleure option serait d'accorder une permission de se parquer pour les ayants droit du bâtiment tout en maintenant l'interdiction de circuler aux quatre-roues grâce aux piliers amovibles.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande pourquoi les personnes qui se parquaient devant le bâtiment n'étaient pas amendables malgré le fait que la rue soit piétonne.

Réponse: les véhicules deux-roues n'étaient pas amendables faute de panneaux.

Un commissaire socialiste demande quel est le sens des mots «intérêt public» dans le texte de la pétition.

Réponse: il y a toute une activité administrative au 7, rue des Battoirs avec des employés travaillant tant pour l'Etat de Genève que pour des entreprises privées.

Il faut favoriser leur déplacement en deux-roues plutôt qu'en voiture. De plus, contrairement à ce qu'affirme M. Pagani, les autres emplacements destinés aux deux-roues du quartier sont, la majorité du temps, déjà occupés.

Réponse 2: le bâtiment reçoit beaucoup de visiteurs et il y a très peu de places de parc pour les voitures. La plupart de ces personnes arrivent en scooter ou en moto. Les rares places sont déjà prises la plupart du temps.

Une commissaire socialiste remarque que, puisque la rue est piétonne, il peut quand même y avoir des accidents si les deux-roues viennent s'y parquer.

Réponse: ce n'est pas le cas car les deux-roues longent la rue sur la largeur du trottoir. De plus, un banc crée une limite bien évidente avec les piétons. Il s'agit d'une rue de 100 mètres carrés tout au plus.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se réfère au deuxième paragraphe de la lettre d'accompagnement expliquant que les signataires de la pétition sont essentiellement des personnes qui travaillent à la rue des Battoirs et demande si les pétitionnaires ont aussi essayé d'approcher les habitants de l'immeuble.

Réponse: il n'y a pas d'habitant au 7, rue des Battoirs, ce bâtiment étant exclusivement commercial.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande alors si les habitants de la rue des Minoteries pouvaient aussi être concernés par les places de parc.

M. Böhler lui explique qu'il ne dispose pas d'éléments pour répondre à cette question.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur le nombre de places de parc qui pourraient être demandées aux autorités.

Réponse: le site peut facilement contenir une cinquantaine de véhicules deux-roues. Les signatures qui ont été obtenues proviennent en grande majorité des employés qui travaillent au 7, rue des Battoirs. La pétition a été signée de manière spontanée, ce qui démontre le réel besoin de places de parc à cet endroit.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ajoute qu'il y a des parkings accessibles dans le secteur, comme celui de la Coop ou celui du Restaurant des Vieux-Grenadiers.

Réponse: ces parkings ne sont pas destinés aux deux-roues et le problème de leur stationnement s'aggraverait si l'on n'enlève pas le panneau d'interdiction de circuler concernant la rue des Battoirs.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande si le parking en sous-sol à la rue des Battoirs est accessible aux motos.

Réponse: le parking est exclusivement destiné aux voitures.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois a appris que l'immeuble appartiendrait à une entreprise privée et elle aimerait savoir s'il en va de même pour le terrain ou si celui-ci est propriété de la Ville.

Réponse: la rue des Minoteries appartient à la Ville de Genève.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande s'il n'y a pas une contradiction inhérente au fait d'avoir une rue considérée comme étant piétonne et l'autorisation de disposer de places de parc. Ce genre de places impliquerait par définition que la rue puisse être empruntée par des véhicules.

Réponse: pour permettre l'accès au parking sans rendre la rue accessible à tous les véhicules, celle-ci pourrait être «dépiétonnisée» à concurrence de la profondeur nécessaire pour se rendre jusqu'aux places de parc. Le deuxième avantage serait de permettre également aux véhicules de Procac d'aller et venir plus librement qu'en stationnant sur le passage clouté.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre observe que ce qui est demandé est l'enlèvement du panneau d'interdiction de circuler pour finalement continuer à enfreindre la loi. A ce stade-là, pour aller dans le sens des pétitionnaires, il faudrait proposer une réouverture partielle si l'on ne veut pas aller à l'encontre de la loi.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l'audition de M. Pagani accompagné de l'un de ses chefs de service.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'entendre des représentants de l'association des habitants du quartier des Minoteries afin d'avoir l'avis des riverains.

Une commissaire socialiste soutient l'audition de M. Pagani, cette audition étant prioritaire par rapport à celle des habitants. L'ouverture à la circulation se trouvant à l'angle de la rue ne s'étend que sur une dizaine de mètres. Il suffirait, par conséquent, de déplacer le panneau pour permettre le parking tout en empêchant une ouverture complète de la rue qui, elle, irait à l'encontre de la volonté de disposer d'une rue piétonne.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que la demande des pétitionnaires est tout à fait possible, tout comme le fait de modifier la loi. Les lois sont faites pour être modifiées.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande pourquoi les deux associations d'handicapés n'ont pas jugé utile de s'associer à la pétition.

Une commissaire socialiste l'informe que les handicapés disposent d'autres accès puisqu'ils arrivent du côté des quais tout au bout de la rue.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'aller voir où se trouve l'endroit en question afin d'avoir une idée concrète des choses afin de bien comprendre l'enjeu de la pétition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose l'audition de M. Pagani sur place.

La présidente propose donc l'audition de M. Pagani au 7, rue des Battoirs.

L'audition de M. Pagani est acceptée à l'unanimité.

La présidente propose également l'audition de l'Association des habitants du quartier de Plainpalais, qui est acceptée.

### **Séance du 3 décembre 2012**

*Audition de M. Rémy Pagani, accompagné de M<sup>me</sup> Sandra Piriz, adjointe de direction au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Bernard Widmer, ingénieur en transports au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville*

M. Pagani déclare que la rue a été aménagée selon la proposition d'autres conseillers municipaux.

M<sup>me</sup> Piriz ajoute que cette rue a été aménagée ainsi en 1998. En mai 2011, le Service sécurité et espace public de la Ville a fait prendre à la direction générale de la mobilité les arrêtés nécessaires pour amender les stationnements des véhicules à moteur deux-roues dans l'espace piétonnier. Suite à cette mesure, le bureau d'avocat a réagi et a fait signer cette pétition. La demande consiste clairement à aménager des places de stationnement pour les motos. Il y a 135 places deux-roues dans la rue Dancet, qui sont occupées à 88% selon les enquêtes d'occupation. Pour ajouter des places deux-roues, des places voitures devraient être supprimées, mais la loi ne le permet plus directement aujourd'hui. On peut se demander si cette mesure va vraiment résoudre le problème, étant donné le nombre de deux-roues aujourd'hui.

Une commissaire des Verts demande comment ils répertorient l'occupation des places deux-roues.

Réponse: une enquête a été faite le mardi 24 mai 2012, le matin entre 9 h et 11 h et le soir entre 19 h et 21 h, en comptabilisant tous les scooters, motos et vélos sur la rue Dancet et en comptant le nombre de places disponibles, y compris les places de stationnement mixtes. Le mardi ou le jeudi sont des jours standards, l'enquête a été faite en dehors des vacances scolaires: les résultats sont donc standards.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande s'ils disposent d'un plan où figurent les différents emplacements des places de vélos et s'ils sont disponibles au public.

Réponse: il s'agit d'un site de géomobilité, seules les épingles n'étant pas mentionnées. Les taux d'occupation de ces places proviennent des enquêtes faites par leurs services et sont disponibles auprès d'eux.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande, dans le cas où ils devaient donner suite, si la disposition des potelets resterait inchangée et donc que les voitures n'auraient pas accès.

Réponse de M. Pagani: les potelets sont faits pour être utilisés et si on change le statut de la rue, on ne pourra plus «bûcher» les véhicules hors cases.

M<sup>me</sup> Piriz ajoute qu'actuellement l'aménagement est destiné aux piétons, et les motos et les scooters devraient rouler à l'intérieur de cette zone pour se garer.

M. Widmer répond que si on change le statut de cette rue pour laisser l'accès aux motos, cela impliquerait l'autorisation de circulation pour les voitures. L'un sans l'autre n'existe pas.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande s'il serait possible d'envisager que les détenteurs poussent leur véhicule dans la zone pour se garer.

M. Widmer ne pense pas qu'il soit possible d'autoriser le stationnement sans autoriser la circulation.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande s'il n'y a pas un statut pour laisser le passage aux ayants droit.

M<sup>me</sup> Piriz répond que le passage réservé à des ayants droit est autorisé pour la pose et dépose de personnes, et non pas pour l'accès à des places de parking sur le domaine public.

M. Pagani suggère de mettre un peu plus d'épingles à vélos dans la zone piétonne assez rapidement pour dégager les vélos qui se parquent parmi les scooters et ainsi faire plus de place à ceux-ci.

Selon M<sup>me</sup> Piriz, il y aurait de la place derrière la bibliothèque, mais juste devant le trottoir n'est pas assez large, et remplacer une place de voiture n'est pas envisageable.

M. Widmer répond qu'il serait possible d'installer des pédales-parc, pour un coût d'environ 1000 francs par module de huit places.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'un scooter sur un trottoir empêche une bonne circulation alors que le vélo prend beaucoup moins de place.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande ce qui entre dans la catégorie des deux-roues motorisés.

M. Widmer répond qu'il s'agit des motos et des scooters. Les vélomoteurs et les vélos électriques sont dans la catégorie des vélos, qu'ils soient cyclomoteurs (au-dessus de 250 watts) ou non.

Une commissaire des Verts demande quels sont la loi et le règlement qui régissent cela.

M<sup>me</sup> Piriz répond que ce sont les règlements cantonaux. La planification directrice recommande la séparation systématique des zones de stationnement vélos et motorisés pour gagner des places.

Une commissaire des Verts explique avoir vu, au Japon par exemple, des parkings à deux étages. Serait-il possible d'installer cela?

M<sup>me</sup> Piriz dit que cela s'est fait pour les vélos à la gare de Cornavin, mais cela a dû être démonté à cause des vandalismes. Dans les autres pays, ce sont des opérations privées sur des espaces privés et c'est cher.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que la solution d'ajouter des places pour les vélos afin de libérer des places pour scooters n'est intéressante que si on a une idée du nombre de places pour scooters nécessaire ici. Connait-on leur nombre?

M. Pagani répond qu'il y a une explosion des demandes de plaques de scooters ces dernières années, ce qui rend nécessaire de libérer des places pour ces véhicules.

M. Widmer ajoute que les comptages (occupation de 88% sur la rue Dancet) n'ont été faits qu'après l'interdiction. Il suggère l'ajout de nouveaux stationnements vélos pour commencer et voir comment cela influe sur la situation. Cela peut se faire rapidement et avec peu de moyens. Une partie des scooters continueront de se parquer devant les immeubles car c'est la loi de la proximité qui prime.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre réplique que si le nombre de places est suffisant, il peut ensuite être justifié de les amender.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande s'il ne serait pas possible de créer des places vélos et motos pour les ayants droit au sous-sol, qui est largement inexploité, en collaboration avec la GIM.

M<sup>me</sup> Piriz répond qu'il existe, au sous-sol du 106, rue de Carouge, un parking de 18 places créé en collaboration avec la GIM, dont 12 places sont disponibles à la location pour les résidents dans un périmètre de 300 m, dans les bâtiments des Minoteries, pour 60 francs par mois. Sur les 50 signataires de la pétition, six

résident dans le quartier et pourraient louer une place; les autres sont des pendulaires.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre suggère de créer en plus un parking payant.

M. Pagani explique qu'il y a trois ans la GIM a fait une évaluation complète des places de parc, il y en a environ 5000. Ils ont repéré 800 voitures qui étaient des pendulaires et ont donc décidé de rompre les baux de ces occupants pour les donner à des habitants qui logent à 300 m des parkings. Pour les places motorisées, ils en ont également mis un certain nombre à disposition, mais il apprend ce soir qu'il en reste 12 vacantes. Au parking de Cornavin, ils avaient également prévu des places à 60 francs par mois et, comme cela ne fonctionnait pas, ils ont dû abaisser les tarifs de moitié.

Un commissaire du Parti libéral-radical dit qu'il y aurait deux mesures possibles. Ajouter des épingles à vélos et inciter les résidents du quartier à occuper ces 12 places encore vacantes.

M. Pagani confirme.

### **Séance du 17 décembre 2012**

Un commissaire du Parti libéral-radical dit que son groupe est pour le renvoi au Conseil administratif avec recommandation de poser des épingles à vélos, comme discuté avec le magistrat.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien va dans le même sens.

Un commissaire socialiste annonce que les socialistes sont pour le classement de la pétition, car le renvoi de celle-ci impliquerait l'acceptation de faire revenir le trafic dans cette zone, ce à quoi ils sont opposés. C'est un risque inutile dans un tel périmètre.

Un commissaire des Verts dit que les Verts demanderont également le classement de la pétition, car la pose d'épingles n'en est pas l'objet. Ils sont opposés à favoriser le trafic motorisé à cet endroit.

Un commissaire du Parti libéral-radical est d'accord de ne pas réinstaurer le trafic mais de poser des épingles.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande si, pour faire passer le message, il faudrait plutôt voter le classement.

La présidente dit que, un texte de pétition ne pouvant être modifié, il faut en effet voter le classement pour le refuser.

Un commissaire d'Ensemble à gauche approuve. Il propose une motion pour les épingles.

Un commissaire d'Ensemble à gauche cite l'article 80, alinéa 4 du Règlement du Conseil municipal, qui dit que si l'on renvoie une pétition, on peut faire des recommandations. Sinon, il faut la transformer en une autre initiative. Le classement ne sera en aucun cas un obstacle pour l'aménagement de ce qui a été discuté.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de renvoyer la pétition et d'ajouter une recommandation.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande à un commissaire d'Ensemble à gauche de s'abstenir, puisqu'il est directement touché par l'objet. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera le classement.

La présidente dit qu'il parle pour le périmètre de sécurité, pas seulement pour lui-même.

Un commissaire du Parti libéral-radical remarque en effet qu'un commissaire d'Ensemble à gauche parle en général.

Un commissaire d'Ensemble à gauche dit qu'en général la notion d'intérêt personnel était souvent liée à de l'argent. Leur groupe votera le classement en ajoutant une note: «La commission des pétitions invite le Conseil administratif à réaliser les conditions d'aménagement discutées lors de la séance du 3 décembre 2012.»

#### *Vote*

Le renvoi de la pétition P-292 au Conseil administratif est refusé par 9 non (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 3 LR ) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (UDC).

La présidente propose que le texte de la motion soit retravaillé pour janvier.

Un commissaire d'Ensemble à gauche approuve.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose l'ajout à la phrase d'un commissaire d'Ensemble à gauche: «soit des épingles...».

Un commissaire Parti libéral-radical demande comment la commission des pétitions répond aux pétitionnaires.

La présidente dit qu'ils recevront le rapport.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Dans ce quartier situé à côté des Vieux-Grenadiers, il y a ces énormes immeubles pleins d'amiante sur l'ancien terrain des sœurs de saint Vincent de Paul, qu'on aurait voulu détruire pour rebâtir et qu'il

faudra désamianter. Là-bas, nombre de personnes ont besoin d'un accès rapide et régulier pour déposer ou prendre une personne handicapée ou, tout simplement, transporter quelque chose de lourd. Or, depuis un certain temps, il est interdit d'y circuler et cela pose problème à beaucoup de gens. Certes, ceux qui sont toujours à pied n'ont pas de souci, mais les autres, qui doivent faire ce que j'ai dit, souhaiteraient que cette interdiction soit levée. On peut facilement mettre toutes sortes d'obstacles transformables ou mobiles afin qu'un service puisse être effectué, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans ce quartier, il y a beaucoup de places de stationnement, de parkings souterrains et de zones bleues. Ce n'est pas trop difficile de se garer; ce n'est donc pas une question de parking proprement dite. Toutefois, fermer l'accès à cet endroit gêne les habitants et les personnes qui ont une activité professionnelle. C'est pourquoi nous vous prions de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il intervienne auprès du Canton.

**Le président.** Je rappelle que nous votons les conclusions de la commission, à savoir le classement de la pétition. Si ce classement est refusé, la pétition est automatiquement renvoyée au Conseil administratif.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 51 oui contre 15 non (1 abstention).*

## **6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 mars 2014: «Pour une visibilité de la rue de la Tour-de-Boël, porte de la Vieille-Ville!» (P-319 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Javier Brandon.**

La pétition P-319 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014. La commission s'est réunie le 3 novembre 2014, sous la présidence de M. Pierre Rumo. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini, que le rapporteur remercie chaleureusement.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

---

<sup>1</sup> «Mémoire 171<sup>e</sup> année»: Pétition, 4962.

**Séance du 3 novembre 2014***Audition de M<sup>me</sup> Eliane Monnin, habitante et commerçante du lieu*

M<sup>me</sup> Monnin explique qu'elle habite au 14, rue de la Tour-de-Boël; en face, au 3, ses filles ont ouvert une boutique de thé. Elle parle donc au nom des habitants et des commerçants. Elle a également monté une entreprise de procès-verbaux pour la Constituante. En tant que locataire, il est difficile de trouver la rue de la Tour-de-Boël, car même le GPS n'indique pas ce lieu. Les boutiques ont un site internet, mais quand les gens veulent acheter du thé, ils ne comprennent pas où la boutique se trouve. Il faut expliquer que cela se trouve en face du Petit Palace, c'est une bonne indication. Depuis la Grand-Rue, c'est très compliqué. Sur la place, il y a aussi le restaurant le Boël, la coiffeuse Nathalie et La Cantinella. Le fait que le chemin soit si compliqué est très regrettable pour tous les commerçants. Actuellement, des travaux ont lieu dans les bâtiments aux alentours. M<sup>me</sup> Monnin a eu l'occasion d'être assise près de M<sup>me</sup> Nemeth-Piguet, responsable du patrimoine et des sites, qui pense qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes pour installer une signalétique. Leur idée serait de signaler ce petit endroit de la rue de la Tour-de-Boël par un panneau sympa depuis la place des Trois-Perdrix et depuis la Grand-Rue. M<sup>me</sup> Monnin excuse les absents et parle en leur nom.

Un commissaire demande où ils imaginent le panneau exactement.

M<sup>me</sup> Monnin explique qu'ils ont pensé à un totem à l'intersection avec la rue de la Cité et en bas de la place des Trois-Perdrix.

Un commissaire irait même plus loin, en réinstaurant tout le parcours fléché qui existait jadis pour indiquer tous les endroits dignes d'intérêt.

M<sup>me</sup> Monnin abonde clairement dans son sens. La Vieille-Ville manque d'indications. Souvent, on dit que la protection du patrimoine serait contre, mais selon elle ce n'est pas véridique.

*Conclusions et vote*

A l'unanimité, la commission vote le renvoi au Conseil administratif.

*Annexe: pétition P-319*

P-319

Contact pour les signataires de la motion  
Ellane Monnin  
14, tour de Boël  
1204 Genève

A l'attention de  
Monsieur Pascal Rubell  
Président du Conseil municipal  
4, rue de la Croix-Rouge  
1204 Genève

## Pour une visibilité de la rue de la tour de Boël, porte de la vieille ville !

Les habitants de la rue de la tour de Boël sont unanimes à constater que leurs visiteurs peinent à trouver ce lieu. Ils doivent la plupart du temps les aiguiller par téléphone car rares sont les passants qui savent où se trouve cette rue. Il en va de même des commerçants qui n'ont pas une vitrine sur la Grand-Rue. Même si leur adresse commerciale est complétée par une carte, les clients qui viennent pour la première fois se perdent dans les méandres des rues aux alentours, y compris en utilisant les moyens modernes actuels sur leur Iphone. Enfin les cartes de l'office de tourisme distribuées dans les hôtels ne sont pas claires et il arrive fréquemment que les touristes expriment leurs difficultés à trouver l'endroit sans oublier ceux qui cherchent désespérément la cathédrale.

Une signalétique sous la forme d'un totem faciliterait grandement l'accès à une rue qui a plus l'allure d'une petite place et dont l'entrée, même si elle est indiquée à l'angle de la Grand-Rue / Rue de la Cité, est difficile à voir, sans s'en approcher, le passage étant très étroit. Au souvenir de l'un des commerçants, un tel totem existait à cet endroit. Ce serait l'occasion d'indiquer, non seulement les commerces qui s'y trouvent, mais la direction de la bibliothèque et de la place Bel-Air. De la même manière, un totem au bas de l'escalier menant à la vieille ville, à l'entrée de la place des Trois-Perdrix, serait utile indiquant la direction de la rue tour de Boël, avec ses numéros paires et impaires ainsi que la cathédrale, ce qui faciliterait les recherches, tant des visiteurs des habitants que des fournisseurs et clients des commerçants.

Les signataires de la motion insistent sur l'urgence d'indiquer le lieu-dit tour de Boël en raison également des travaux de chantier, dont l'un régit par la Ville, qui retiennent parfois les habitués pensant que ce petit havre de tranquillité n'est peut-être plus ce qu'il était. Or, ce n'est pas le cas, les commerçants s'efforcent de rendre ce lieu ouvert et convivial. Ils ont également l'intention de le rendre attrayant pendant les mois des fêtes en participant tous ensemble à la décoration de l'arbre au milieu de la place et en se fédérant avec les commerçants de la rue de la Cité et de la Grand-Rue.

Merci de faciliter l'accès à la rue de la tour de Boël aux visiteurs de ses habitants, aux clients et aux fournisseurs des commerces.

Nom	Prénom	Enseigne	Adresse	Signature
-----	--------	----------	---------	-----------

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (61 oui et 2 abstentions).

**7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2014: «Pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public (café, restaurant, bar, etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent» (P-325 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 juin 2014. La commission, placée sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie le 17 novembre 2014. La rapporteuse remercie la procès-verbaliste, M<sup>me</sup> Tamara Saggini, pour la qualité de ses notes.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 17 novembre 2014**

*Audition de M. Roman Juon de l'association des habitants de la Vieille-Ville*

M. Juon explique que l'association a été souvent sollicitée par des riverains à propos du tapage nocturne des établissements publics. Lorsqu'un établissement fait une demande d'autorisation, cela passe dans la FAO qui a très peu d'abonnés et est peu consultée par les habitants. M. Pagani doit signer un préavis municipal mais personne d'autre n'est consulté. En Alsace, il a vu récemment de grands panneaux qui annoncent les futurs travaux. Les pétitionnaires demandent que la Ville informe les riverains avant de donner un préavis. Leur association bénévole pourrait donner un coup de main. Ils ont déposé la pétition au Grand Conseil qui n'a pu y répondre.

Une commissaire souligne que pour que la pétition aboutisse, il faudrait modifier l'article 4 de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et que c'est du ressort du Grand Conseil. M. Juon répond que les demandes d'autorisations ne sont pas compliquées et que les lois se modifient sans arrêt. Carouge a réussi à gérer ses problèmes nocturnes mais les quartiers genevois ont toujours les mêmes problèmes. Les ventilations des restaurants, par exemple, sont problématiques. La commissaire remarque que, si les habitants donnent un préavis négatif à la demande d'ouverture d'un établissement, il suffit à la personne de rejeter le préavis négatif, car cette procédure n'est pas inscrite

---

<sup>1</sup> «Mémorial 172<sup>e</sup> année»: Pétition, 554.

## Pétition: établissements publics et consultation des habitants

dans la loi. M. Juon répond qu'il y a divers moyens pour accepter ou refuser, le problème principal du Grand Conseil était le coût. Une simple information comme un affichage dans les immeubles voisins ne coûte rien.

Un commissaire demande s'ils fondent leur requête sur l'article 14 de la LRDBH sur la procédure, alinéa 2: «Lorsqu'il s'agit d'apprécier les circonstances locales, le département consulte la commune d'implantation de l'établissement.» M. Juon déclare que c'est exactement cela, il n'y a qu'à Genève où la concertation n'est pas terrible, cela peut être simple d'améliorer la situation sans nécessairement une valeur juridique. Un commissaire demande si les ilotiers ont été consultés. M. Juon répond que l'accueil a été très favorable. Un commissaire demande qui peut s'opposer à une autorisation du Service du commerce. Le président demande quels quartiers sont concernés. M. Juon répond toute la ville, ce que n'a peut-être pas bien compris le Grand Conseil.

Un commissaire demande ce que fait concrètement la commune par rapport à l'article 14, alinéa 2, de la LRDBH. M. Juon suppose qu'elle se renseigne auprès de sa police municipale, par exemple, et donne ensuite un préavis. Le commissaire imagine que si on introduisait une clause comme quoi les associations doivent être consultées, cela satisferait leur demande.

Un commissaire félicite l'association d'avoir obtenu des places dans les jurys, une motion avait été faite pour que les conseillers municipaux puissent y être. M. Pagani ne le veut pas. Il demande s'ils ont vu ce qui se passait au 14, Grand-Rue, où il y a des travaux complètement illégaux depuis quatre mois pour installer un pub, le Spring Brothers. Il pense que les membres de l'association devraient réagir. M. Juon n'est pas au courant mais signale que le commissaire est également membre de l'association.

*Vote*

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 non (3 LR, 2 UDC, 1 MCG).

*Annexe:* pétition P-325



P-325

## Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève

Ouvertures de nouveaux bars à vin, cafés, restaurants et installations des terrasses sur la voie publique dans les quartiers d'habitations.

Ces types d'établissements sont trop souvent des sources de nuisances sonores et de bagarres lors de leurs fermetures, ou lorsque les fumeurs sortent pour fumer sur la rue.

*Les soussignés demandent à l'autorité municipale lorsqu'elle est sollicitée pour donner son préavis, qu'elle se donne les moyens de consulter les habitants riverains concernés, les associations d'habitants ainsi que l'ilotier du poste de gendarmerie du quartier et celui de la sécurité municipale concernée pour obtenir la garantie que la tranquillité publique soit respectée.*

Prénoms	Noms	Adresse	Signature
---------	------	---------	-----------



Ahcvv, 16 rue de Rive, 1204 Genève.

Tél .079 421 07 80

Pétition : pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public ( café, restaurant, bar etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent.

Monsieur Olivier Baud, président  
Conseil Municipal V.de Genève  
4, rue de la Croix-Rouge  
1204 GENEVE

Genève le 20 juin 2014

Monsieur le Président,

L' ahcvv, l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville (Cité-Rive) vous remet la pétition ci-joint qui concerne l'ouverture des établissements publics et leur exploitation. Il serait souhaitable que les habitants concernés soient consultés par les autorités de leur commune et des services cantonaux qui seront chargés d'accorder les autorisations d'exploitation.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser cette pétition à la commission concernée et vous en remercions. Je vous présente Monsieur le président mes salutations distinguées.

Mme Sira Montero, présidente :

## **8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 avril 2014: «Pour le maintien de la boîte à lettres située au 99, boulevard Carl-Vogt». (P-321 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2014. La commission, placée sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre, le 3 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2014. La rapporteuse remercie la procès-verbaliste, M<sup>me</sup> Tamara Saggini, pour la qualité de ses notes.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Géraldine Silvano de No Print Limit SA*

M<sup>me</sup> Silvano possède le magasin de photocopies à côté de la boîte aux lettres. Suite aux demandes de clients et d'habitants elle a pris l'initiative de faire cette pétition et a récolté en une semaine les 214 signatures. Les personnes âgées et les utilisateurs doivent se déplacer à la rue de l'Ecole-de-Médecine ou à Pictet-de-Bock. Elle a écrit à la Poste qui lui a répondu qu'il n'y avait pas assez de passage. Une commissaire remarque qu'il y a une case prévue pour envoyer le courrier dans l'Uni Mail, vers l'huissier. M<sup>me</sup> Silvano explique qu'elle sert pour le courrier interne. Elle soulève qu'elle a dû refaire le texte de la pétition pour des questions de forme. Le Grand Conseil n'a toujours pas répondu.

La commission vote l'audition des représentants de la Poste.

### **Séance du 3 novembre 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Cacchioli, responsable de clientèle, et de M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier, responsable des réseaux de boîtes à lettres, toutes deux représentantes de Poste CH SA*

M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier explique qu'ils ont effectué des statistiques démontrant que la boîte ne contenait pas assez de courrier, c'est pourquoi ils ont décidé de la supprimer. Un commissaire demande s'il est possible d'avoir des informations

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Pétition, 5536.

chiffrées pour avoir un point de repère sur cette boîte, ainsi que les positions des autres boîtes. M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier répond que, selon leurs directives, il doit y avoir une boîte par rayon de 400 m. Elle transmettra les chiffres du nombre de lettres relevées suite à la demande du commissaire.

Un commissaire calcule environ 1600 lettres donc 1600 âmes humaines. Dans ce quartier très peuplé il est étonné de l'enlèvement de la boîte aux lettres. Il demande s'il y a eu des réclamations. Oui, plusieurs réclamations dont celles de l'Université, de l'avocat P.-B. Petitat, habitant de la rue Patru, et de l'imprimerie No Print Limit SA qui a fait circuler la pétition.

Une commissaire demande un état par quartier de la répartition des boîtes. M<sup>me</sup> Cacchioli informe qu'elle peut trouver cela sur le site [www.poste.ch](http://www.poste.ch). La commissaire habitant le quartier transmet que, depuis le début de l'année, les habitant-e-s sont furieux d'avoir vu leur boîte aux lettres disparaître et ils remercient No Print Limit SA d'avoir pris du temps de récolter ces 214 signatures en un mois. Toutes les universités ont une boîte aux lettres à leur porte; pourquoi Uni Mail, qui a plus de 7000 étudiants, sans compter les enseignants et le personnel administratif, n'en aurait-elle plus? Elle travaille dans le quartier de Champel où les boîtes aux lettres se suivent et ne doivent pas être bien pleines. M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier remarque que les boîtes ne sont pas supprimées sans raison et sans étude.

Une commissaire entend la logique entrepreneuriale mais, à l'audition, ils ont perçu le dépit des pétitionnaires surtout à cause de l'absence de consultation. La Poste est une institution importante pour les citoyens. Elle demande s'il y a un moyen de les consulter lors des changements de ce genre. M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier répond négativement sauf sur une propriété privée, dans ce cas le propriétaire recevra une lettre.

Une commissaire demande s'il y a un moyen de récupérer cette boîte aux lettres. M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier répond négativement, ils n'entrent en matière que s'il y a de nouvelles constructions.

Un commissaire remarque que, malgré le passage de la Poste en SA, elle reste majoritairement propriété de la Confédération. Il demande le coût moyen d'une boîte aux lettres en Ville de Genève. Il lui sera répondu par courrier.

Une commissaire souligne que le tarif a augmenté et les services au client ont diminué. M<sup>me</sup> Pollet-Thiollier répond qu'elle n'entre pas en matière sur la question tarifaire. M<sup>me</sup> Cacchioli explique qu'ils ont l'obligation de faire des contrôles annuels de remplissage des boîtes et doivent parfois changer la taille de celles-ci.

Le président demande combien de suppressions il y a eu entre 2013 et 2014. Il est répondu qu'il y a eu six suppressions sur 300 boîtes environ. Il y a 515 relevées quotidiennes, sauf le samedi et certains jours fériés. Elle ajoute que

le parcours du facteur peut différer et les organisations sont différentes chaque jour.

Après discussion des commissaires, le président propose de mettre l'objet au vote dans deux semaines en attendant les réponses demandées aux auditionnées.

*Vote pour un vote immédiat de l'objet traité*

Le vote immédiat est refusé par 7 non (1 EàG, 3 S, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 UDC). La pétition sera votée lors d'une autre séance.

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

*Discussion sur la réponse de la Poste*

Une commissaire trouve la réponse pathétique et propose le renvoi au Conseil administratif. Une commissaire propose le classement. Une commissaire propose le renvoi au Conseil administratif pour que celui-ci prenne acte que la Poste devient un service privé et puisse agir en conséquence. Un commissaire explique ce qu'il subit personnellement de ces changements de la Poste ainsi que d'autres citoyens qui vont faire une pétition.

*Vote*

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 9 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG) contre 6 non (3 LR, 2 UDC, 1 DC).

*Annexes:* – Pétition  
– Courrier

P-321

NO PRINT LIMIT SA  
Mme SILVANO Géraldine  
CP 667  
1211 GENEVE 4

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
23 MAR 2014
Annuler par:
Copier:

Secrétariat du Conseil municipal  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 26 mars 2014

Concerne : PETITION

Madame, Monsieur,

Nous avons eu la surprise de voir la boîte à lettre située au 99 Boulevard Carl-Vogt à Genève, être enlevée, pour ne pas être remplacée.

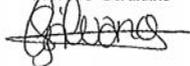
Après avoir appelé le service client de la poste, ceux-ci nous ont affirmés qu'il n'y avait pas suffisamment de passage pour que cette boîte à lettre soit rentable.

Le home de personnes âgées situé au quai Ernest-Ansermet, les habitants du quartier, les professeurs et étudiants de l'Uni Mail de Genève et autres usagers de cette boîte sont opposés à sa suppression et demandons au service client de la poste de remettre ce service.

Veuillez trouver ci-joint la liste des signataires de cette pétition.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

SILVANO Géraldine



Annexe : mentionnées

NOM	PRENOM	SIGNATURE
-----	--------	-----------

4130

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (après-midi)

Pétition: boîte à lettres du 99, bd Carl-Vogt

**P-321 Boîte aux lettres 97 Carl Vogt**

christine.pollet@post.ch

Mardi 18 Novembre 2014 09:38

A : pierre.rumo@cm.ville-ge.ch

[Afficher les détails](#)

Cc :martine.cacchioli@post.ch

Bonjour Monsieur,

Lors la séance de la Commission des pétitions du 3 novembre 2014, deux questions étaient restées en suspens. Leur réponse relevant du secret professionnel, nous vous informons que nous ne pouvons pas donner suite à votre demande de renseignement (voir ci-dessous).

Coût marginal moyen d'une boîte aux lettres : nous n'avons pas reçu l'autorisation de notre hiérarchie de communiquer cette information.

Statistique du nombre d'envois contenus dans la boîte aux lettres du 97 Carl Vogt avant sa suppression : nous n'avons pas reçu l'autorisation de notre hiérarchie de communiquer cette information. Cependant, nous vous confirmons le faible volume de courrier contenu dans cette boîte aux lettres.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous souhaitons, Monsieur, une agréable journée et vous présentons nos meilleures salutations.

Madame Christine Pollet-Thiollier, Responsable du réseau boîtes aux lettres ville de Genève et  
Madame Martine Cacchioli, Teamleader / Contentieux

Poste CH SA  
PostMail  
Région Distribution Courrier Genève  
Case postale 2000  
1211 Genève 2

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG)**. En l'occurrence, c'est le combat de David contre Goliath. Les gens du quartier, ce qui inclut les utilisateurs d'Uni Mail, se plaignent de ce qu'on a supprimé sans préavis la boîte jaune au boulevard Carl-Vogt. A titre personnel, et d'autres me rejoindront probablement, j'ai été choquée par la langue de bois de la représentante de la Poste, venue en audition. Ils se foutent totalement de ce que nous pouvons penser ou demander. Cela glisse comme de l'eau sur les plumes d'un canard. Il est absolument regrettable qu'une entreprise supposée être au service de la population se comporte de cette manière. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif, même en sachant que ce ne sera pas très efficace.

**M. Grégoire Carasso (S).** En deux mots, j'expliquerai la position du groupe socialiste, qui soutient cette pétition pour une question de principe. Pour être tout à fait transparent, il est vrai qu'il y a d'autres boîtes à lettres à proximité de celle du boulevard Carl-Vogt qui a été supprimée. En outre, l'auteure de la pétition n'est autre que la propriétaire ou l'exploitante de l'entreprise qui se trouvait juste à côté de la boîte à lettres. Il y avait donc un intérêt commercial bien affiché et clair.

Pour autant, je rejoins les propos de ma préopinante M<sup>me</sup> Magnin, dans la mesure où, aux yeux du groupe socialiste, les réponses de la Poste SA, majoritairement en mains de la Confédération, étaient indécentes par rapport au service public postal. On nous a expliqué que cette boîte à lettres a été supprimée parce qu'elle n'était pas suffisamment utilisée, mais nous n'avons pas eu les chiffres. Face à une grande entreprise comme-ci, on est en droit d'attendre des réponses précises; or, lorsque nous avons demandé quel était le coût marginal d'une boîte à lettres à Genève – c'est-à-dire le coût d'une boîte à lettres ajoutée ou supprimée –, soit l'économie que l'entreprise entend réaliser sur le dos du service public, la question, comme d'autres, est restée sans réponse. Au-delà du contexte très particulier de cette pétition, qui répondait à un intérêt commercial privé, il nous a semblé indécent que la Poste puisse se comporter de la sorte, supprimer des boîtes à lettres et, ce faisant, affaiblir un service public.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste vous invite à soutenir cette pétition, Mesdames et Messieurs, et à la renvoyer au Conseil administratif.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Malheureusement, et cela date déjà de plusieurs années, la Poste a complètement perdu la vision du service public. Nous avons un conseiller administratif qui est conseiller national; nous pourrions lui demander de lancer ce débat auprès de nos élus à Berne. La Poste a oublié ses administrés.

C'est peut-être valable dans tous les quartiers mais, dans celui-ci, que je connais particulièrement, il y a beaucoup de personnes âgées. Celles qui n'ont plus la boîte à lettres au numéro 99 devront courir jusqu'à la poste située au tout début du boulevard... Vous me direz qu'il y a le bus 32. Cependant, il disparaîtra l'an prochain, dans la mesure où le contrat a été dénoncé. Cela compliquera les choses pour une simple boîte à lettres. On ne parle même pas d'une poste! Il faut aussi penser à nos aînés ou aux handicapés, à ceux qui ont des difficultés pour se déplacer, et maintenir cette misérable boîte à lettres au 99, boulevard Carl-Vogt.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Mes collègues intervenus précédemment ont parlé du service public. La Poste pose un problème régulier: le service est de plus en plus déplorable. Alors que la population est de plus en plus âgée, on ne

monte plus les courriers et on fait descendre les gens. On ne livre plus que durant les heures de bureau et on vous met un papier dans la boîte à lettres. Ce service public se détériore. Il n'est plus si public que ça... Jour après jour, il supprime des prestations tout en augmentant les prix. La représentante de la Poste s'en moquait éperdument; elle ne sera pas plus écoutée par sa hiérarchie quant à ce que le quidam dit. Il faut voir l'arrogance de certains courriers en réponse à vos éventuelles plaintes, surtout envers des personnes âgées. Ne serait-ce que pour donner un signal politique, nous, les Verts, qui appuyons régulièrement un service public de qualité et de proximité, appelons à soutenir cette pétition.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 52 oui contre 19 non.

## **9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2013: «Pour une rénovation de l'ancien site horticole de Beaulieu» (P-308 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Alexandre Wisard.**

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 24 juin 2013.

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, puis de M. Pierre Rumo, la commission a examiné cet objet lors de ses séances du 2 septembre 2013, des 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2014, puis finalement du 12 janvier 2015.

Lors de sa séance du 2 septembre 2013, le rapport a été attribué à M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Cette dernière ne faisant plus partie de la commission des pétitions alors que le traitement de l'objet s'éternise, le rapport est réattribué à M. Alexandre Wisard lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Le rapporteur adresse ses remerciements à M<sup>me</sup> Tamara Saggini pour ses notes de séance indispensables à la rédaction du présent rapport.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Pétition, 302.

Pour l'essentiel, il demande aux autorités municipales que soient mises à disposition rapidement les ressources nécessaires afin de sauvegarder le site de Beaulieu.

Le Service des espaces verts (SEVE) a libéré en 2008 une partie du site que le Collectif Beaulieu a investi et anime aujourd'hui. Pour aller de l'avant avec son projet de convivialité et de nature en ville, le Collectif Beaulieu a besoin maintenant d'un soutien de la Ville de Genève et de décisions du Conseil administratif concernant les rénovations du site.

### **Séance du 2 septembre 2013**

*Audition de M<sup>mes</sup> Odile Brunier, présidente de Pré en Bulle, Hélène Wuthrich Hom, animatrice de la Maison de quartier Pré en Bulle, ainsi que de MM. Agustin Guardiola, Pré en Bulle, et Matthias Gudinchet, Les Artichauts, pétitionnaires*

Le parc Beaulieu était utilisé jusqu'en 2008 par le SEVE, qui a transféré sa production de fleurs du côté de Troinex/Veyrier. Les installations existantes sont restées vides, sans réel projet de la Ville de Genève.

Plusieurs associations du quartier se sont alors manifestées pour monter un projet et demander la mise à disposition des lieux et locaux, comme la Maison de quartier Pré en Bulle ou l'association Les Artichauts qui fait de la production de plantons bios.

D'autres associations ont rejoint le Collectif Beaulieu au cours des trois années de développement du projet et d'activités sur le site. Elles sont au nombre de sept et illustrent la diversité des demandes pour un accès à la nature en ville et à l'agriculture urbaine: Les Artichauts, Pré en Bulle, Abeilles Citadines, Semences de Pays, AOC, Indigo, Les Galinettes Urbaines. Une huitième association a rejoint le Collectif depuis le dépôt de la pétition.

Les arbitrages opérés par le Conseil administratif en matière d'investissement, fort défavorables à ce projet de quartier, ont conduit le Collectif Beaulieu à lancer cette pétition. Pour M. Gudinchet, le Collectif Beaulieu veut faire avancer son projet avec peu de moyens et sans tarder.

M<sup>me</sup> Brunier, présidente du collectif, explique que lorsque le Conseil administratif a mis de côté le projet de rénovation du site, ils ont eu envie de bénéficier de l'Orangerie et d'un local de 150 m<sup>2</sup> dans l'aile ouest. La Maison de quartier Pré en Bulle, ne disposant pas de locaux, aurait ainsi enfin trouvé un lieu.

M<sup>me</sup> Wuthrich Hom complète en informant la commission que Pré en Bulle, constituée par les habitants du quartier, existe depuis 1997. La Ville de Genève a proposé divers projets depuis cette date de fondation, mais rien ne s'est jamais

concrétisé. C'est pourquoi la Maison de quartier prend maintenant les devants avec cette pétition.

M. Guardiola insiste sur la gestion associative des lieux que propose le Collectif Beaulieu, et surtout sur la richesse des activités déjà proposées aujourd'hui à la population.

Aux questions de la commission des pétitions, on retiendra que:

- le Collectif Beaulieu serait prêt à se voir confier une somme pour prendre en main les rénovations, pour autant que l'on parle d'un projet raisonnable nécessitant une petite enveloppe;
- la pétition ambitionne de débloquer un petit crédit pour une solution mini-male afin de pouvoir faire des activités;
- Les Artichauts produisent des plantons bios locaux pour des agriculteurs locaux, mais aussi pour des particuliers. La cueillette se fait sur place, chacun cueille, pèse et paye. L'origine génétique des semences est garantie par Prangins, Grosjean à Chêne-Bougeries ou encore Sativa;
- chaque membre de l'association reçoit une part de miel. La première année, ils ont produits 118 kg de miel avec cinq ruches. La cinquantaine de membres a reçu 1,5 kg de miel en pots de 250 g, le solde étant vendu à 5 francs par pot. En 2012, les sept ruches ont produit 28 kg seulement, contre 87 kg en 2013;
- le terrain est mis à disposition gratuitement, mais il était en friche au départ du SEVE;
- le Collectif Beaulieu ne bénéficie pas de subventions. Par contre, la Maison de quartier Pré en Bulle reçoit des subventions de la Ville de Genève;
- si le Collectif dispose de terrains, il lui manque encore un local pour développer ses activités lorsqu'il pleut ou à la mauvaise saison;
- le Collectif a eu plusieurs réunions avec les différents acteurs de l'administration municipale. Aujourd'hui, leur interlocuteur unique est la conseillère administrative Esther Alder, suite au retrait du SEVE;
- M. Gudinchet des Artichauts est salarié à temps partiel par l'association. M. Guardiola est éducateur spécialisé et travaille à la Maison de quartier Pré en Bulle depuis une dizaine d'années. M<sup>me</sup> Wuthrich est animatrice à 75% à la maison de quartier Pré en Bulle. Enfin, M<sup>me</sup> Brunier est institutrice à l'école des Crochettes.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

La proposition de se rendre sur place est acceptée par une large majorité.

La demande socialiste d'auditionner les représentants compétents sur ce dossier au Conseil administratif est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014**

#### *Discussion*

M. Pierre Rumo, nouveau président de la commission, pose la question de l'opportunité qu'il y a de se rendre sur place comme voté il y a douze mois lors de l'audition des pétitionnaires.

La commission échange sur la suite de son travail.

Elle refuse par égalité des voix l'audition du-de la conseiller-ère administrati-f-ve compétent-e in situ, mais accepte à l'unanimité son audition au Palais Eynard.

### **Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Simone Irminger, directrice au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et de M. Luc-Eric Revilliod, directeur adjoint au SEVE*

M<sup>me</sup> Irminger déclare que la pétition exprime le désir du Collectif Beaulieu d'aller plus vite sur ce dossier. Elle constate que l'administration municipale n'avance souvent pas au rythme voulu par les associations.

Le département qu'elle dirige est d'accord sur le fond, et le SEVE a fait le maximum pour mettre à disposition des espaces et des locaux au Collectif Beaulieu, même s'il conserve des vestiaires sur le site.

Le projet de rénovation prévoit de réhabiliter le bâtiment de la ferme et d'installer les vestiaires à l'étage. Ainsi, on pourra créer une salle polyvalente au rez-de-chaussée mise à disposition du Collectif Beaulieu.

Le Conseil administratif propose de déposer le crédit d'étude en 2016, puis le crédit de réalisation en 2018.

Ces échéances peuvent paraître lointaines, mais le département de M. Rémy Paganì n'a pas jugé possible ou raisonnable de procéder rapidement, car les locaux sont trop vétustes selon lui. En attendant, la Ville met à disposition du Collectif un bâtiment rudimentaire et mal chauffé.

Enfin, M<sup>me</sup> Irminger rappelle que, dans le PFI, le crédit d'étude est de 500 000 francs et celui de réalisation se monte à 4,5 millions.

M. Revilliod ajoute que les bâtiments mis à disposition sont le rempotoir et les serres. Dans le bâtiment dit de la Ferme, une quarantaine de collaborateurs du SEVE travaillent, et il y a des dépôts et des locaux pour fleuristes. Les anciens emplacements de cultures en plein air ont été mis à disposition du Collectif, avec qui la collaboration est très bonne.

Aux questions de la commission, il est répondu que:

- le DEUS n'envisage pas d'attribuer une subvention au Collectif Beaulieu, celui-ci n'étant pas formellement constitué;
- le coût élevé prévu pour les travaux serait justifié par le mauvais état général de la ferme (toiture, charpente et extérieur);
- le département de M<sup>me</sup> Alder suit le projet, il pourra mieux répondre aux questions de la commission.

La commission remercie les deux fonctionnaires et les libère. Elle décide d'auditionner M<sup>me</sup> Esther Alder.

### **Séance du 12 janvier 2015**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M<sup>me</sup> Francine Koch, directrice-adjointe de département, et de M. Pierre Chappuis, adjoint de direction au Service social*

M<sup>me</sup> Alder déclare que le grand nombre de signatures de cette pétition, récoltées en peu de temps, témoigne du vif intérêt de la population pour le projet Beaulieu.

La magistrate confirme à la commission que c'est bien son département qui doit définir le programme des activités, et c'est le département de M. Pagani qui traduira ce programme en travaux à réaliser sur le site. Ces travaux sont estimés aujourd'hui à 4,5 millions dans le PFI.

Elle constate que la rénovation de la ferme devrait être très légère et que les pétitionnaires souhaitent investir les locaux convoités le plus rapidement possible, et se dit enchantée par ce projet à double vocation éducative et lien social.

Elle ajoute que son département a mandaté un tiers afin d'entamer une réflexion concernant le mode de gestion optimal pour ce site; la population sera intégrée dans le processus décisionnel via une démarche participative.

M. Chappuis complète en indiquant à la commission que les discussions avec le DEUS ont abouti à une convention qui, dans les grandes lignes, prévoit que les locaux techniques restent au SEVE, alors que l'Orangerie est destinée à l'accueil du public. Les serres restent exploitées par l'association Les Artichauts.

Aux interrogations des commissaires, le département de la cohésion sociale et de la solidarité répond que:

- les études de besoins conduites par les Unités d’action communautaire (UAC) ont révélé les besoins des personnes âgées du quartier, et notamment du secteur Vermont;
- l’élaboration et la réalisation du projet sont bien trop lentes. Si le gros du programme de travaux est établi, le dossier ne dépend pas que du département de M<sup>me</sup> Alder. Ainsi, le parc Beaulieu doit être relooké, ce qui concerne en première ligne le DEUS;
- le modèle de gestion retenu pour les lieux, c’est sans surprise la gestion mixte administration/associations;
- le département des constructions et aménagements refuse de faire du provisoire sur le site;
- à l’image du projet de l’ancien Manège, le montage du projet mixte administrations/associations est complexe et le fruit de négociations intenses entre les partenaires;
- l’association Les Artichauts reçoit une partie de ses subventions en lien avec l’Agenda 21.

#### *Discussions et prises de position*

Arrivée au terme de ses travaux, la commission des pétitions débat et vote.

La représentante du Mouvement citoyens genevois apprécie le projet pédagogique porté par le Collectif Beaulieu. C’est un privilège pour les enfants des milieux urbains de pouvoir profiter d’enseignements liés à l’agriculture. Elle soutiendra le renvoi de la pétition P-308 au Conseil administratif.

Le Parti démocrate-chrétien regrette la rénovation somptuaire envisagée par le Conseil administratif. Il reconnaît la légitimité des pétitionnaires à porter un projet, qui pose la question de la politique associative portée par la Ville de Genève. Il serait favorable à ce que le Conseil administratif réfléchisse à la solution d’accorder une enveloppe aux associations pour développer leur projet. Dans l’intervalle, le Parti démocrate-chrétien votera le classement de la pétition.

La représentante du Parti libéral-radical suivra le Parti démocrate-chrétien dans son développement et ses conclusions. Sans être opposée aux potagers urbains, elle estime que les moyens financiers sont insuffisants pour de tels projets.

Le représentant d’Ensemble à gauche soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif, afin de soutenir les objectifs de ses auteurs.

Le représentant des Verts soutient également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, en lui demandant de développer un projet financièrement plus raisonnable comme demandé par le Collectif Beaulieu.

Il s'étonne que les premiers contacts associations/Ville soient pris en 2010, et que la réponse ne vienne au mieux qu'en 2018 avec le dépôt d'une demande de crédit pour les travaux. Les Verts sont hallucinés par la complexité de la bureaucratie mise en place en Ville de Genève, ne répondant que très rarement aux besoins de la population.

Le Parti socialiste soutient également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. La solution proposée par le gouvernement municipal est chère, contrairement à ce que veulent les associations en place dont le travail mérite d'être soutenu.

L'Union démocratique du centre soutiendra le classement de la pétition.

Le président de la commission des pétitions fait voter la pétition P-308.

#### *Vote*

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 7 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 MCG) contre 5 non (3 LR, 1 DC, 1 UDC).

*Annexe:* pétition P-308



P-308

### Pétition pour une rénovation de l'ancien site horticole de Beaulieu

Suite au déménagement du Service des Espaces Verts de la Ville de Genève en 2008, une partie du site horticole de Beaulieu s'est retrouvée libre. Afin de maintenir vivant ce magnifique espace au cœur du parc tout en respectant son histoire et son architecture, le Collectif Beaulieu a proposé à la Ville un projet de réaffectation des anciens établissements.

Ses objectifs sont de :

- rénover le site (serres, rempotoir, couches extérieures).
- rénover une partie du bâtiment « ferme », de manière légère dans un premier temps, pour mettre à disposition des habitants rapidement un espace polyvalent et de rencontre ouvert toute l'année.
- proposer des activités à la population sur la thématique de l'agriculture de proximité et de la nature en ville, en intérieur et en extérieur, en toutes saisons.
- permettre une gestion associative du site, régie par une convention.

Le Collectif Beaulieu est composé de sept associations dynamiques et ouvertes à tous : Les Artichauts, Pré en Bulle, Abeilles Citadines, Semences de Pays, AOC, Indigo, Les Galinettes Urbaines. Depuis trois ans pendant les beaux jours, ces dernières organisent des activités pour toutes les populations, en partenariat avec les institutions (écoles, crèches, EMS, parascolaire, etc) et les habitants voisins : plantons, apiculture, jardinages, animations enfants etc.

Aujourd'hui de beaux projets ont démarré et la demande de la population est croissante. Pour qu'ils puissent continuer, des décisions doivent être prises concernant les rénovations du site.

Pour que le Collectif Beaulieu puisse honorer les objectifs fixés, les soussigné-e-s demandent aux autorités municipales de mettre rapidement à disposition les ressources nécessaires afin de sauvegarder et adapter ce site dans le but de soutenir des projets stimulant la convivialité et la nature en Ville, à long terme et toute l'année.

Nom Prénom Adresse signature

Le comité de soutien est composé des sept associations du Collectif Beaulieu : Les Artichauts, Pré en Bulle, Abeilles Citadines, Semences de Pays, AOC, Indigo, Les Galinettes Urbaines.

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN ! svp à nous retourner avant le 12 juin 2013**  
Collectif Beaulieu, 3 rue Baulacre, 1201 Genève / pré en bulle, 18 rue de Montbrillant, 1201 Genève

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (après-midi)  
Pétition: rénovation du site horticole de Beaulieu



Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
R	19 JUIN 2013
A traiter par:	
Copies:	

Secrétariat du Conseil  
Municipal  
Commission des pétitions de la  
Ville de Genève  
Palais Eynard  
4, rue de la Croix-Rouge  
1211 Genève 3

Genève, 13.06.2013

Pétition pour une rénovation de l'ancien site horticole de Beaulieu

Madame, Monsieur,

Suite au déménagement du Service des Espaces Verts de la Ville de Genève en 2008, une partie du site horticole de Beaulieu s'est retrouvée libre. Afin de maintenir vivant ce magnifique espace au cœur du parc tout en respectant son histoire et son architecture, le Collectif Beaulieu a proposé à la Ville un projet de réaffectation des anciens établissements.

Le Collectif Beaulieu est composé de sept associations dynamiques et ouvertes à tous : Les Artichauts, Pré en Bulle, Abeilles Citadines, Semences de Pays, AOC, Indigo, Les Galinettes Urbaines. Depuis trois ans pendant les beaux jours, ces dernières organisent des activités pour toutes les populations, en partenariat avec les institutions (écoles, crèches, EMS, parascolaire, etc) et les habitants voisins : plantons, apiculture, jardinages, animations enfants etc.

Aujourd'hui de beaux projets ont démarré et la demande de la population est croissante. Pour qu'ils puissent continuer, des décisions doivent être prises concernant les rénovations du site.

Cette pétition fait suite à 3 ans de travail sur le terrain et de réunions avec les services des départements de la Ville de Genève concernés, de rencontres avec les habitants et avec les magistrats (la dernière avec Mme Esther Alder le 22 mars 13). Actuellement, outre notre démarche auprès de la commission sociale, une motion « une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu » signée par tous les partis est à l'ordre du Conseil Municipal (annoncée le 24 avril 2013 puis reportée).

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (après-midi)  
Pétition: rénovation du site horticole de Beaulieu

4141

Les 1650 signatures ci-jointes ont été réunies en moins de 2 mois (du 25 avril au 13 juin 2013). La récolte que nous avons le plaisir de vous remettre est abondante grâce

- au large réseau de chaque association du Collectif,
- à l'intérêt des habitants pour les questions d'agriculture urbaine et de nature en Ville,
- aux projets variés qui animent quotidiennement l'ancien site horticole et auxquelles participent la population du voisinage, tous âges confondus: école à la ferme avec les classes primaires, les ateliers avec les EMS et le cycle d'orientation, les ventes de plantons bio, l'arrivée du poulailler, le déménagement des plantages urbains pour 40 parcelles, les cueillettes de légumes, les activités bricolages en accueil libre, la distribution gratuite de graines, l'apiculture, les liens avec la Ferme de Budé, etc.
- aux événements ponctuels tels que les brunchs de saisons et récemment la fête de quartier « Beaulieu en Campagne », un projet de rencontre Ville-Campagne qui présente les activités en lien avec l'agriculture de proximité

En espérant pouvoir bénéficier du soutien et de la confiance de la Commission Sociale dans nos démarches et en vous remerciant d'avance de votre attention, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Pour l'Association Collectif Beaulieu  
Hélène Wuthrich Horn



076 378 60 94 preenbulle

076 373 60 68

072 733 3733

collectifbeaulieu@preenbulle.ch

Annexes

- Rapport d'activités CB 2011
- Rapport d'activités CB 2012
- Album photos des activités actuelles sur le site
- Présentation des 7 associations
- Statut et Pv AG 2013 de l'association Collectif Beaulieu
- Divers supports de communication

**M. Simon Gaberell (Ve).** Je prends la parole très brièvement pour rappeler que cette pétition a récolté 1650 signatures en moins de deux mois. Onze associations investissent l'espace offert par le site horticole de Beaulieu. Elles font un travail remarquable. Elles fournissent des plantons bios à toutes les associations du canton, ainsi que des semences locales et anciennes. Elles organisent des activités parascolaires pour les enfants, l'Ecole à la ferme et des brunches. Elles sensibilisent à l'agriculture de proximité et à l'environnement. Il y a des poulaillers urbains, des abeilles citadines et j'en passe.

Il faut aller de l'avant sur cette proposition de rénovation. Ces associations travaillent dans des bâtiments rudimentaires et mal chauffés. Pour les avoir pratiqués, je les connais très bien. Il est temps de soutenir ce type d'initiatives associatives, qui ne demandent pas des projets somptueux, mais juste un soutien léger pour une rénovation permettant d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions. Il est temps de pérenniser ce type d'activités, propices à la vie citoyenne, au lien social et à la cohésion dans notre ville.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Après l'exposé présenté par M. Gaberell, il est difficile d'ajouter quoi que ce soit. Les socialistes abondent pleinement dans son sens. Ils souhaitent soutenir ce projet associatif, qui n'a que trop attendu. Ce soir, nous espérons pouvoir renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour traitement.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 43 oui contre 28 non.

## **10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!» (P-307 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La pétition P-307 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2013. La commission s'est réunie le 27 mai 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 27 mai 2013**

#### *Audition de M. Pétignat et M<sup>me</sup> Blégy, représentants des pétitionnaires*

Avant que les pétitionnaires ne s'expriment, la présidente a tenu à préciser que si la commission a mis autant de temps à se pencher sur cette pétition, cela est dû au fait qu'elle a suivi un chemin inhabituel. Au lieu d'avoir été transmise immédiatement à la commission par le bureau, comme cela est normalement toujours le cas, cette pétition a été considérée par le bureau comme une simple demande de travaux et c'est pourquoi il l'a renvoyée directement à M<sup>me</sup> Alder. Ce n'est que suite à diverses plaintes que la présidente a été mise au courant de l'existence de cette pétition et l'a fait revenir en commission.

Représentant des parents d'élèves, des enseignants et des habitants voisins de l'école des Franchises, les pétitionnaires expliquent que les nuisances dont ils font état dans leur pétition sont essentiellement liées au parking de l'école. Ce parking ouvert représente non seulement un danger pour les enfants parce que des automobilistes y circulent à des vitesses trop élevées, mais il est aussi une source de perturbation des cours puisqu'à de nombreuses reprises les élèves ont été dérangés par de la musique jouée trop fort depuis les voitures stationnées là. S'ajoutent à cela de nombreuses incivilités, des débris de bouteilles qui jonchent en permanence le sol ainsi que des odeurs d'urine et divers trafics, même en pleine journée.

Les pétitionnaires rapportent encore que le soir, après les cours, ou le week-end, nombre d'enseignants (qui parfois viennent travailler le samedi) et d'habi-

---

<sup>1</sup> «Mémoire 170<sup>e</sup> année»: Pétition, 6195.

tants du quartier ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils doivent passer par ce parking. Cette situation durant depuis un certain temps, tant les enseignants que les parents d'élèves ressentent une certaine exaspération et souhaitent que cela change rapidement.

Durant la séance de questions qui a suivi, les commissaires ont encore pu apprendre que:

- le nettoyage du lieu est bien effectué tous les jours avant 7 h, mais que le week-end, rien n'est fait et que les immondices s'accumulent;
- les dégradations ont lieu de manière significative depuis trois ou quatre ans;
- l'ancien directeur de l'école avait été prévenu par les enseignants de la situation, mais les pétitionnaires ne savent pas ce qu'ont donné ces plaintes;
- bien que le parking soit ouvert, il faut officiellement s'acquitter d'un macaron au prix de 650 francs pour avoir droit d'y stationner;
- l'installation d'une borne semble une bonne idée pour les pétitionnaires;
- les pétitionnaires ont eux aussi entendu la rumeur qui voudrait que le concierge de l'école, qui a signé la pétition, ait subi des pressions par la suite, mais n'en savent pas davantage;
- la présidente informe les commissaires que la magistrate Esther Alder est en contact avec des responsables de l'école sur cette question des déprédations, une séance étant prévue prochainement.

### *Discussion*

Lors de la discussion, la plupart des commissaires sont revenus sur le dysfonctionnement qui a conduit au traitement tardif de cette pétition, situation qu'ils ne souhaitent pas revivre à l'avenir.

Le reste de la discussion a porté sur la problématique de la fermeture ou non des préaux ainsi que celle du nettoyage des abords des écoles. Ces deux thèmes ayant déjà été souvent abordés par cette commission, les commissaires ont renoncé à d'autres auditions et se sont dit prêts à voter.

### *Vote*

La présidente met aux voix la pétition P-307 qui est acceptée à l'unanimité et donc renvoyée au Conseil administratif.

P-307

## **Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises !**

### **Pétition**

*adressée à Madame Esther Alder, conseillère administrative en Ville de Genève,  
chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et au Conseil  
Municipal*

Nous, soussigné-e-s, enseignant-e-s, parents d'élèves de l'établissement des Franchises, ou habitant-e-s domicilié-e-s à proximité de l'école, constatons que la propreté, la salubrité et la sécurité ne sont plus garanties aux abords de l'établissement scolaire. La détérioration va croissante et nuit à l'image de l'institution publique. Elle est également perturbante pour la bonne marche de l'école d'une manière générale. C'est pourquoi nous :

- > demandons que les abords des bâtiments scolaires, préaux et parkings inclus, soient quotidiennement nettoyés, du lundi au samedi, dès 7h00 ;
- > demandons qu'une borne rétractable soit posée à l'entrée du parking côté route des Franchises afin de n'autoriser l'accès qu'aux ayants droit ;
- > souhaitons que des mesures préventives soient étudiées et mises en place afin d'encourager les citoyen-ne-s à ne pas laisser leurs ordures joncher le sol ;
- > estimons que les auteurs de déprédations ou comportements dangereux, notamment ceux pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des usagères et usagers de l'école (bris de bouteilles en verre ou conduite de véhicules automobiles dans le parking à des vitesses excessives, par exemple), doivent être sanctionné-e-s.

Nos élèves, enfants et jeunes doivent pouvoir jouer dans l'enceinte de l'école ou pénétrer le matin dans le bâtiment sans devoir enjamber les immondes des fêtards et sans risquer de se blesser sur des tessons dangereux ou autres déchets inconvenants, voire de se faire renverser par des chauffards.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (après-midi)  
Pétition: salubrité aux abords de l'école des Franchises



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement primaire  
Direction de l'établissement Franchises / Vieusseux

Direction  
Ecole des Franchises  
Rue des Franchises 54  
1203 Genève

Ville de Genève  
Madame Esther ALDER,  
conseillère administrative  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Nr<sup>nt</sup>. : SC/ns  
Vn<sup>nt</sup>. : 18. 10. 2012

DPT 5  
REÇU LE  
18. 10. 2012


Genève, le 12 octobre 2012

**Concerne : Conseil d'établissement Franchises- Vieusseux, pétition**

Chère Madame,

Un nombre important d'enseignants, de parents d'élèves et d'habitants du quartier ont signé une pétition, demandant aux autorités de la Ville de Genève de prendre des mesures afin d'améliorer l'état de propreté des abords de l'école des Franchises.

Les membres du Conseil d'établissement ont pris connaissance de cette pétition et ont souhaité, par ce courrier, vous indiquer qu'ils appuyaient les demandes des signataires.

A cet effet et au nom du Conseil d'établissement, je joins la pétition et vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Veuillez recevoir, chère Madame, mes salutations distinguées.

Salvatore Chudzinski  
Directeur

Annexe : pétition propreté des abords de l'école des Franchises

**M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret** (S). Le groupe socialiste soutient cette pétition, car il est inadmissible que des élèves puissent être mis en danger aux abords de leur école par des automobilistes irrespectueux et insouciants des risques qu'ils font courir aux enfants en arrivant à grande vitesse sur un parking avoisinant l'école, qui empêchent la bonne tenue des cours en émettant de la musique à forte puissance et qui jettent des immondices sur le parking. Le groupe socialiste approuve le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il pose des règles et prenne des mesures pour un bon usage de ce parking.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois approuve totalement les propos de ma préopinante. Il est effectivement inadmissible que les voitures puissent circuler ainsi aux abords des écoles, qu'on puisse y jeter des débris et qu'on manque de respect à l'institution que sont les écoles et aux enfants qui les fréquentent.

Je profite du discours de ma collègue pour rappeler que le Mouvement citoyens genevois se bat aussi contre d'autres problèmes de vandalisme et d'incivilités, sans avoir obtenu un soutien aussi massif qu'on pouvait l'espérer. Je parle de celles commises par les dealers aux abords des écoles. Nous aimerions que vous ayez la même réaction franche et massive pour sauvegarder nos écoles face à ces calamités que sont les dealers aux abords des écoles.

**M. Grégoire Carasso** (S). Monsieur le président, vous aurez loisir de transmettre à M. Spuhler que parler du deal aux alentours des écoles revient à parler du travail de la police cantonale et de la police municipale, respectivement de leurs autorités politiques, M. Barazzone – que nous saluons au passage (*applaudissements*) – et de M. Maudet. Le travail de proximité des ilotiers se fait également avec les travailleurs sociaux de la Ville de Genève, que le groupe socialiste tient ici à saluer. L'objet de la pétition n'est pas le terrain sur lequel vous nous avez emmenés, Monsieur Spuhler, mais vous n'avez peut-être pas eu le temps de la lire, au vu de votre déclaration tellement générale. Nous parlons de l'école des Franchises, du parking à ses abords, qui représente des risques pour les enfants, ainsi que des questions de propreté et de salubrité, qui font généralement l'unanimité dans ce Conseil. Il y a de vifs débats sur la fermeture des espaces publics que sont les préaux durant la nuit. Voilà un sujet qui nous divise. En revanche, nous sommes unanimes sur l'importance de la propreté et du nettoyage des préaux.

Je termine sur un point: c'est bien joli d'appeler à ce nettoyage et à cette propreté, toutefois vous avez coupé de façon linéaire dans les lignes budgétaires qui permettent précisément de les assurer. (*Huées et applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, restons polis. Vous êtes à sept minutes de pouvoir manger; après quoi, vous serez beaucoup mieux disposés.

*M. Grégoire Carasso.* Si vous le dites, Monsieur le président. Vouloir la propreté et le nettoyage des préaux implique d'accepter que cette prestation a un coût. Or, vous avez précisément approuvé une baisse de 2,5% des mandats confiés à ces entreprises qui viennent très tôt le matin, et même durant le week-end selon les préaux. Vous avez coupé dans ces budgets en décembre dernier, ce qui a motivé le groupe socialiste, l'Alternative et de nombreux citoyens pour un référendum et nous espérons démontrer, avec un exemple tel que celui-ci, que vos coupes budgétaires sont une erreur, alors que la Ville est dans une situation saine et qu'elle délivre des prestations de qualité, notamment parce qu'elles la priveront d'une capacité complémentaire pour nettoyer ses préaux.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Monsieur le président, vous transmettez à M. Carasso qu'il ne réussira pas à nous faire pleurer. C'est vraiment se moquer du monde que de venir pleurer parce qu'il y a 2,5% de moins au budget, alors que nous avons précédemment augmenté cette ligne de plusieurs millions de francs chaque année. C'est un faux débat. Vous êtes juste bons à vous occuper des détritrus, mais pas des dealeurs. Vous êtes complices, puisque vous laissez faire et que vous n'êtes pas capables de prendre les mesures qui seraient nécessaires! Franchement, je pensais qu'on pouvait attendre autre chose de la part de M. Carasso: c'est petit de commencer sa campagne pour les référendums, que vous ne gagnerez pas. Vous aurez certainement les signatures, mais vous ne gagnerez en tout cas pas devant le peuple.

Vous vous trompez complètement. Cela n'empêche pas l'administration ni la police municipale, dotée de 200 agents, de faire leur travail. La situation est néanmoins simplement inadmissible. L'école des Franchises est à côté de chez moi; j'habite à Cité-Vieusseux. Il y a aussi des dealeurs tout le temps près de l'École de culture générale Henri-Dunant. Malheureusement, pas grand-chose ne se passe. J'ai une anecdote assez révélatrice. L'autre jour, j'étais assis devant une arcade de la rue du Stand, en face du restaurant de l'Arquebuse. J'ai remarqué quelqu'un dans la rue et j'ai tout de suite compris que c'était un dealeur. Je voyais la personne traverser la rue, une première, puis une seconde fois, au téléphone, pour aller près des pots de fleurs près du restaurant. Il sort un sachet, retraverse la rue et va faire son fourbi. Cela juste en face d'un poste de police municipale! Il ne se passe rien, Monsieur Carasso! Vous le cautionnez en refusant d'être assez ferme. L'angélisme de la gauche, ça suffit!  
*(Applaudissements.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, il est l'heure de manger. Nous continuerons la discussion après la pause.

### **11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

### **12. Interpellations.**

Néant.

### **13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4082
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4082
3. Questions orales . . . . .	4082
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Mettons fin au cumul horizontal des mandats» (PRD-86 A/B). Troisième débat . . . . .	4087
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 juin 2012: «Supprimons l'interdiction de circuler installée à la rue des Minoteries» (P-292 A) . . . . .	4108
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 mars 2014: «Pour une visibilité de la rue de la Tour-de-Boël, porte de la Vieille-Ville!» (P-319 A) . . . . .	4119
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2014: «Pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public (café, restaurant, bar, etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent» (P-325 A) . . . . .	4122
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 avril 2014: «Pour le maintien de la boîte à lettres située au 99, boulevard Carl-Vogt». (P-321 A) . . . . .	4126
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2013: «Pour une rénovation de l'ancien site horticole de Beaulieu» (P-308 A) . . . . .	4132
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!» (P-307 A) . . . . .	4143
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4149

12. Interpellations .....	4149
13. Questions écrites .....	4149

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*